

Famille

Libertés

Édition 2025

Consommation

Accès au droit

Emploi

Aide aux victimes

Où aller?
Qui consulter?



Droit des étrangers

Logement

Jeunes

Édito

Une société démocratique et apaisée est une société dans laquelle chacune et chacun dispose d'une pleine connaissance de ses droits et des moyens de les exercer effectivement.

Face à l'importance du non-recours et à la judiciarisation des conflits, la Ville de Rennes a fait de l'accès au droit et de l'aide aux victimes des priorités fortes et un enjeu transversal de sa Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Elle partage ainsi la préoccupation constante du Conseil Départemental de l'Accès au Droit d'Ille-et-Vilaine (CDAD 35), qui a pour mission de permettre à toute personne de connaître ses droits et ses obligations. Rennes Métropole déploie également des actions en la matière, à travers son Schéma métropolitain d'Accès aux Droits et son Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

En coordonnant les moyens de la collectivité rennaise et du CDAD 35, nous avons permis le développement de permanences d'informations sur les droits, gratuites, confidentielles et anonymes, réparties sur l'ensemble du territoire au sein des mairies de quartier, des centres sociaux, des maisons de quartier, des espaces sociaux communs, et de nombreux locaux associatifs.

De nombreux acteurs de l'accès au droit, auxiliaires de Justice, avocats ou acteurs associatifs, s'engagent pour assurer chaque jour ces accueils et nous les en remercions.

Vous êtes en litige avec votre employeur, votre voisin, votre propriétaire ? Vous êtes victime d'une escroquerie ou de violences au sein de votre couple, à l'école ? Vous êtes en cours de séparation ou en demande d'un titre de séjour ? Vous souhaitez simplement vous renseigner sur vos droits ? Toutes vos questions sont légitimes et ne doivent pas rester sans réponse.

Cet annuaire de l'Accès au droit est là pour vous aider. Il recense les nombreuses ressources qui sont à votre disposition à Rennes et sur la Métropole. Vous y trouverez, thème par thème, les services proposés ainsi que les lieux, les horaires et les coordonnées des permanences.

Nathalie Appéré

Maire de Rennes

Présidente de Rennes Métropole

Béatrice Rivail

Présidente du Tribunal Judiciaire de Rennes

Présidente du CDAD 35

SOMMAIRE

1

**Permanences
généralistes**

p. 3

2

**Permanences
Droit de la famille**

p. 9

3

**Permanences
Droit des étrangers**

p. 17

4

**Permanences
Public jeune**

p. 25

5

**Permanences
Droit de
la consommation
et du logement**

p. 31

6

**Permanences
Conciliation
et médiation**

p. 37

7

**Permanences
spécifiques**

p. 43

8

**Permanences
métropolitaines**

p. 49

9

**Aide
aux victimes**

p. 55



Permanences généralistes

Les permanences généralistes sont ouvertes à toutes et tous, sans distinction du domaine de droit abordé (problèmes liés au droit pénal, droit de la famille, droit du travail, de la consommation...). Elles permettent d'exposer ses difficultés afin d'avoir un premier niveau d'information et d'orientation.

Service Accueil Unique du Justiciable (SAUJ)

Le SAUJ (Service d'Accueil Unique du Justiciable) informe le justiciable dans ses démarches auprès de l'ensemble des services du Tribunal Judiciaire de Rennes. Il a une mission d'accueil et d'information générale et particulière, adaptée aux besoins du justiciable. Les greffiers présents peuvent se charger de certains actes et réceptionner les demandes et pièces justificatives pour les transmettre au service compétent. Cela peut nécessiter une prise de rendez-vous et/ou un entretien approfondi (dans des espaces de confidentialité).

Gratuit | Sans rendez-vous

- 1 CITÉ JUDICIAIRE**
7, rue Pierre Abélard
Rez-de-chaussée
Renseignements : 02 99 65 37 37
ou accueil.tj-rennes@justice.fr
Lundi au vendredi :
8h30 - 12h et 13h30 - 17h

Avocats

Les consultations permettent de recevoir un premier niveau de conseil et des informations juridiques. Il s'agit de consultations anonymes et confidentielles, dispensées par les avocats du Barreau de Rennes.

**Gratuit | Sur rendez-vous |
Durée : 20 minutes**

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
Prise de rendez-vous : 02 99 31 16 62

Consultations sous conditions de ressources

- 1 CITÉ JUDICIAIRE**
7, rue Pierre Abélard
Ordre des Avocats (1er étage)
Prise de rendez-vous :
02 99 31 16 62
- 2 ESPACE SOCIAL COMMUN
SIMONE IFF**
12bis, rue Guy Ropartz
Prise de rendez-vous :
02 99 27 48 27
- 3 MAISON DE QUARTIER LE CADRAN
BEAUREGARD**
11, avenue André Mussat
Prise de rendez-vous :
02 99 31 16 62
- 4 UDAF 35**
1, rue du Houx
Prise de rendez-vous :
02 30 03 95 60

EN CABINET D'AVOCATS
Prise de rendez-vous : 02 99 31 16 62

Permanences généralistes

Consultations sans condition de ressources

- 5 CIDFF 35**
21, rue de la Quintaine
Prise de rendez-vous : 02 99 30 80 89
- 6 CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT**
2, cours des Alliés
Prise de rendez-vous : 30 06
- 89 CONSEIL DES PRUD'HOMMES**
2, rue des Trente
Prise de rendez-vous : 02 99 31 16 62
- 19 ESPACE SOCIAL COMMUN AIMÉ CÉSAIRE**
15, rue Louis et René Moine
Prise de rendez-vous : 02 99 50 86 70

Notaires

Le Pôle Territorial 35 de la Chambre des Notaires propose des permanences pour informer le public sur tous les domaines du droit notarial (contrat de mariage, succession, séparation / divorce, donation, immobilier...).

Gratuit | Sur rendez-vous |
Durée : 10 à 20 minutes

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

02 99 65 23 24 - Mercredi : 14h - 17h

- 5 CIDFF 35**
21, rue de la Quintaine
Prise de rendez-vous : 02 99 30 80 89
- 7 PÔLE TERRITORIAL 35 DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES**
2, mail Anne Catherine
Prise de rendez-vous : 02 99 65 23 24

Commissaires de Justice

Les commissaires de justice sont des professionnels du droit qui peuvent vous aider dans de nombreuses actions juridiques comme le recouvrement de créances ou de pensions alimentaires, des problèmes de voisinage, une question sur le bien-fondé d'un procès-verbal de constat ou dans le domaine du droit de la consommation.

Gratuit | Sur rendez-vous

- 8 ESPACE SOCIAL COMMUN CLEUNAY**
25, rue Noël Blayau
Prise de rendez-vous : 02 99 35 41 90

Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles d'Ille-et-Vilaine (CIDFF 35)

Le CIDFF assure un accueil des femmes et des familles pour informer, accompagner et orienter les personnes.

Plusieurs permanences de juristes sont proposées pour informer sur le droit de la famille (unions, séparations, autorité parentale, résidence des enfants, pensions alimentaires, conséquences patrimoniales de la séparation, successions), droit du travail (licenciement, démission, rupture de contrat, rupture conventionnelle, congé parental, harcèlement au travail), violences faites aux femmes qu'elles soient conjugales, intrafamiliales, sexistes ou sexuelles.

Gratuit | Sur rendez-vous |
Durée : 30 à 45 minutes

5 CIDFF 35
21, rue de la Quintaine
Prise de rendez-vous : 02 99 30 80 89

9 CENTRE SOCIAL DE CLEUNAY
49, rue Jules Lallemand
Prise de rendez-vous : 02 99 30 80 89

Association Aide Juridique d'Urgence (AJU)

L'AJU assure une mission de promotion de l'accès au droit des publics en situation de précarité et d'exclusion. Elle propose des permanences de juristes, en binôme avec un avocat bénévole selon les disponibilités, permettant une information juridique, une aide aux démarches, une orientation et une mise en relation avec les professionnels compétents.

Gratuit | Sur rendez-vous |
Durée : 20 minutes

10 ESPACE SOCIAL COMMUN DU BLOSNE
7, boulevard de Yougoslavie
Prise de rendez-vous : 02 99 50 90 47
(accueil téléphonique fermé le mardi matin)
Renseignements : 02 99 51 48 31 ou
aidejuridiqueurgence@free.fr

Info Sociale en ligne (ISL)

ISL est un service du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine qui a des missions d'écoute, d'information et d'orientation et peut répondre à toutes les questions d'accès aux droits sociaux et d'aide aux démarches dans les différents domaines de la vie quotidienne.

Des travailleurs sociaux sont là

Permanences généralistes

pour répondre aux questions des particuliers et des professionnels, communiquer les adresses utiles, guider les personnes dans leurs démarches.

Gratuit | Sans rendez-vous

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE :

08 00 95 35 45 (appel gratuit et anonyme)

Renseignements : isl@ille-et-vilaine.fr

Lundi au vendredi : 9h - 18h

Site de coordonnées :

<https://annuaire.ille-et-vilaine.fr>

11 CABINE INFO SOCIALE

Les Champs Libres

Espace Vie du citoyen

10, cours des Alliés

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Ille-et-Vilaine (DDETS)

RENSEIGNEMENTS EN DROIT DU TRAVAIL PRIVÉ

Numéro unique pour toutes les questions liées au droit du travail privé (les salariés dont l'employeur est de droit public doivent s'adresser pour tout renseignement à leur employeur, aux organisations syndicales). Ce service dispense de l'information sur la réglementation du travail. Il n'intervient pas pour régler des litiges qui sont de la compétence des Conseils des Prud'hommes.

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE :

08 06 00 01 26 (service gratuit

+ prix d'un appel local)

Lundi au jeudi : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h

Vendredi : 8h30 - 12h

PERMANENCE MESSAGERIE :

Adresse électronique :

ddets-renseignements@ille-et-vilaine.gouv.fr

Clinique du droit

La Clinique du droit a pour mission de fournir des informations juridiques gratuitement et bénévolement à des particuliers et des entreprises. Cette mission est réalisée par des étudiants en droit, sous la supervision de professionnels du monde juridique (avocats, notaires, juristes). Si le premier rendez-vous ne permet pas la résolution du problème, un second rendez-vous peut être fixé ou le justiciable peut être orienté vers un professionnel du droit si le sujet requiert une expertise particulière.

Gratuit | Sur rendez-vous

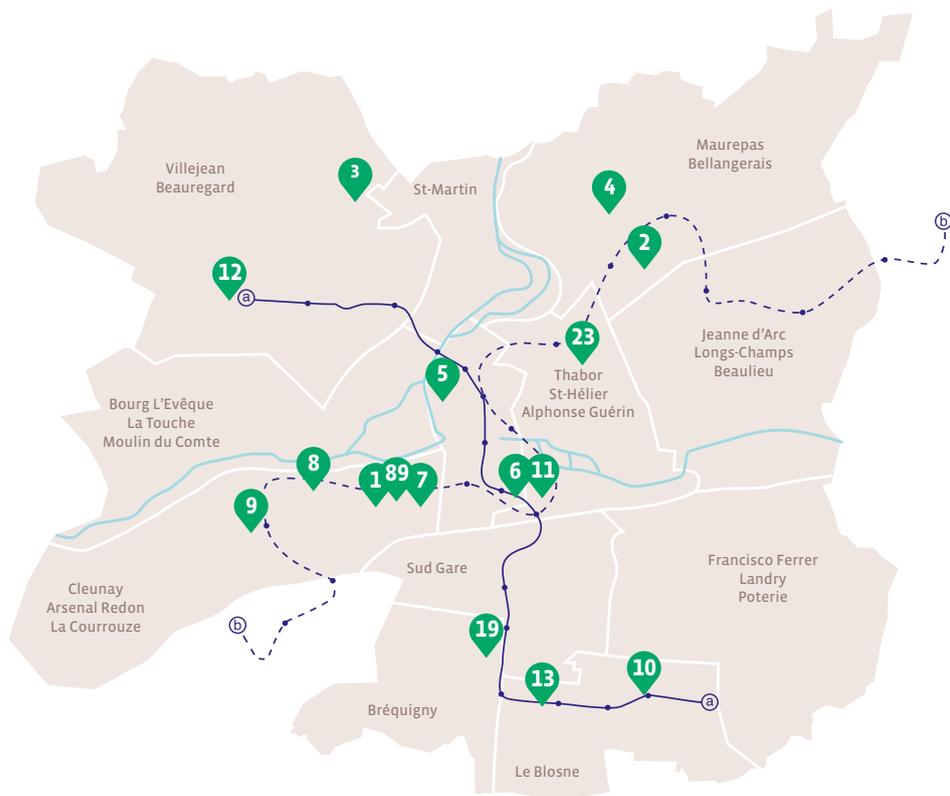
23 FACULTÉ DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE – UNIVERSITÉ DE RENNES

9, rue Jean Macé

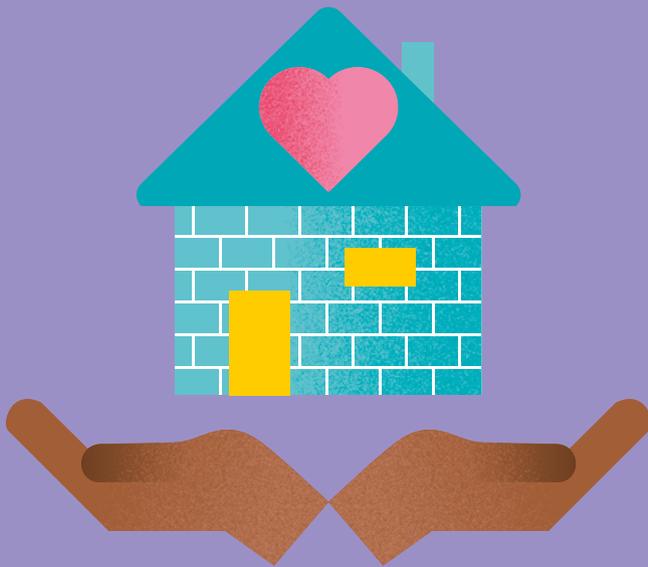
Prise de rendez-vous : 06 68 48 99 76
ou sur

<https://www.cliniquedudroit-rennes.fr>

Permanences généralistes



1. Cité judiciaire.....	4	8. Espace social commun Cleunay.....	5
2. Espace social commun Simone Iff.....	4	9. Centre social de Cleunay.....	6
3. Maison de quartier Le Cadran Beauregard.....	4	10. Espace social commun du Blosne.....	6
4. UDAF 35.....	4	11. Cabine Info sociale.....	7
5. CIDFF 35.....	5, 6	19. Espace social commun Aimé Césaire.....	5
6. Chambre de Métiers et de l'Artisanat.....	5	23. Clinique du droit.....	7
7. Pôle Territorial 35 de la Chambre des Notaires.....	5	89. Conseil des Prud'hommes.....	5



Permanences Droit de la famille

Les questions liées au droit de la famille concernent principalement les modalités de séparation du couple (divorce, rupture de PACS, concubinage), leurs conséquences financières et patrimoniales, les modalités de résidence et le droit d'accueil des enfants ainsi que les questions relatives à la pension alimentaire (fixation, modification, non-paiement). Elles intègrent également les demandes de précisions sur médiation familiale, sur les droits des grands-parents, les droits de succession ou encore les violences intrafamiliales.

Avocats spécialisés pour mineurs

Des avocats spécialement formés du Barreau de Rennes accueillent gratuitement les jeunes de moins de 18 ans pour répondre à tous leurs problèmes sur leur situation familiale, scolaire, professionnelle, administrative (droit des étrangers) ou pénale (victime ou auteur). Il est nécessaire que leur démarche soit personnelle, c'est-à-dire qu'ils puissent s'exprimer seuls et librement.

Gratuit | Sur ou sans rendez-vous

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

06 95 53 18 63

(joignable 7 jours sur 7)

1 CITÉ JUDICIAIRE

7, rue Pierre Abélard

Ordre des avocats (1er étage)

Mercredi : 15h – 17h (sauf au mois d'août)

Renseignements : 02 99 31 16 62 ou

www.groupe-defense-mineur.com

17 CLAIR DÉTOUR

Allée Chanoine Baudry

Un mercredi par mois : 16h - 18h

Prise de rendez-vous ou

renseignements : 07 60 08 72 28

Notaires

Le Pôle Territorial 35 de la Chambre des Notaires propose des permanences pour informer le public sur tous les domaines du droit notarial (contrat de mariage, succession, séparation / divorce, donation, immobilier...).

Gratuit | Sur rendez-vous |

Durée : 10 à 20 minutes

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

02 99 65 23 24

Mercredi : 14h - 17h

5 CIDFF 35

21, rue de la Quintaine

Prise de rendez-vous : 02 99 30 80 89

7 PÔLE TERRITORIAL 35 DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES

2, mail Anne Catherine

Prise de rendez-vous : 02 99 65 23 24

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles d'Ille et Vilaine (CIDFF 35)

Le CIDFF assure un accueil des femmes et des familles pour informer, accompagner et orienter les personnes.

Plusieurs permanences de juristes sont proposées pour informer sur le droit de la famille (unions, séparations, autorité parentale, résidence des enfants, pensions alimentaires, conséquences patrimoniales de la séparation, successions), droit du travail (licenciement, démission, rupture de contrat, rupture conventionnelle, congé parental, harcèlement au travail), violences faites aux femmes qu'elles soient conjugales, intrafamiliales, sexistes ou sexuelles.

Gratuit | Sur rendez-vous |
Durée : 30 à 45 minutes

5

CIDFF 35

21, rue de la Quintaine
Prise de rendez-vous : 02 99 30 80 89

9

CENTRE SOCIAL DE CLEUNAY

49, rue Jules Lallemand
Prise de rendez-vous : 02 99 30 80 89

D-CODE – point d'accès au droit des jeunes

Les professionnel.le.s du D-Code proposent aux jeunes de 12 à 30 ans une écoute et une information sur leurs droits dans différents domaines de la vie quotidienne. Les professionnel-le-s les aident face aux difficultés auxquelles ils ou elles sont confronté-e-s (droit du travail, droit des étrangers, droit de la famille, droit pénal, discriminations...). Ils apportent une réponse immédiate ou orientent vers le partenaire le plus à même de répondre à la problématique (associations, avocats, etc.). Au-delà du premier entretien, un accompagnement peut être proposé.

Gratuit | Sur ou sans rendez-vous

20

4 BIS – INFORMATION JEUNESSE

4bis, cours des Alliés
Prise de rendez-vous ou renseignements : 02 99 31 85 00 ou padj@le4bis-ij.com
Mardi au jeudi : 14h - 18h
Vendredi : 14h - 17h
Permanence avocats deux mercredis par mois : 15h - 17h

16

LE KARREZ

23bis, place de Serbie
Prise de rendez-vous ou renseignements : 02 99 31 85 00 ou padj@le4bis-ij.com
Deux mardis par mois : 14h - 17h

17

CLAIR DÉTOUR

Allée Chanoine Baudry
Prise de rendez-vous ou renseignements : 02 99 31 85 00 ou padj@le4bis-ij.com
Deux mercredis par mois : 14h - 18h

Ligne Parents Enfants 35 – EPE 35 ELPE 35

Ligne Parents Enfants 35 « ELPE35 » est une plateforme téléphonique d'écoute, de soutien et de proposition d'accompagnement à destination des familles et des adolescents en situation de crise, en difficulté éducative et/ou psychologique.

L'accueil téléphonique se fait par un binôme composé d'un professionnel en santé mentale (pédopsychiatre, psychologue ou infirmier du CHGR) et d'une médiatrice familiale (Espace Médiation, École des parents et des Éducateurs 35). L'intérêt du binôme est de croiser les regards sur les situations qui se présentent, pour soutenir la parentalité, selon deux approches professionnelles, l'une issue du champ socio-éducatif et l'autre du champ sanitaire. La conséquence visée est d'adapter les réponses possibles en fonction de l'analyse fine des besoins des familles.

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

06 24 94 45 39

Lundi : 9h – 13h

Mercredi : 14h – 18h

Questions de parents – UDAF 35

L'UDAF propose une « consultation parentalité », assurée par des psychologues et ouverte à tout parent ayant des préoccupations concernant son ou ses enfants ainsi que des ateliers « Marmite des mots », pendant lesquels des groupes de parole pour les enfants ayant des parents séparés sont organisés.

Participation financière libre |
Sur rendez-vous

CONSULTATION PARENTALITÉ



UDAF 35

1, rue du Houx

Prise de rendez-vous : 02 30 03 95 60 ou
secretariatqdp@udaf35.fr

La médiation familiale

La médiation familiale est un mode de règlement amiable des conflits, qui vise à établir une communication constructive, comprendre la source du conflit pour le résoudre et apaiser la relation, entre deux parties en conflit (parents en situation de rupture, séparation, divorce ; grands-parents souhaitant garder des liens avec leurs petits-enfants ; recomposition familiale ; jeunes adultes en rupture de lien ou de communication avec leurs familles ; conflit de succession ; conflits familiaux à propos de la prise en charge d'une personne dépendante), en présence d'un médiateur professionnel impartial, neutre et indépendant. Il s'agit d'un temps d'écoute et d'échange entièrement confidentiel. Pour les parents séparés, quand les décisions prises relèvent de la compétence du juge aux affaires familiales, la médiation peut permettre de préparer l'homologation d'une convention parentale.

Premier entretien d'information gratuit | Séances de médiation ultérieures payantes (possibilité de bénéficier de l'aide juridictionnelle uniquement pour les médiations judiciaires). Si les services de médiation sont conventionnés, le montant est défini sur la base d'un barème de participation calculé selon les revenus | Sur rendez-vous

Services conventionnés par la CAF

4 UDAF 35
1, rue du Houx
Service Médiation Familiale
Prise de rendez-vous ou
renseignements : 02 30 03 95 80 ou
mediationfamiliale@udaf35.unaf.fr

Durée des rendez-vous
d'information : 30 à 40 minutes

42 ESPACE MÉDIATION
2, avenue d'Italie
Prise de rendez-vous ou
renseignements : 02 99 38 40 28 ou
espace.mediation35@orange.fr ou
www.espace-mediation.com

Services non conventionnés par la CAF

CENTRE DE MÉDIATION DE RENNES (CMR35)

Prise de rendez-vous ou renseignements :
07 80 32 64 75 ou info@mediation35.fr ou
www.mediation35.fr

43 CENTRE DE MÉDIATION DES NOTAIRES BRETONS (CMNB)

14, rue de Paris
Prise de rendez-vous ou
renseignements : 02 99 27 54 45 ou
mediation@ci-rennes.notaires.fr ou
www.mediation35.fr

CHAMBRE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES DE JUSTICE

Renseignements :
secretaire-ca.rennes@commissaire-justice.fr

Dispositif de soutien aux tuteurs familiaux 35

Les permanences s'adressent aux personnes confrontées à la nécessité de protéger un proche âgé, en situation de handicap, à toutes les familles qui doivent mettre en place ou exercer une mesure de protection (mandat, sauvegarde de justice, curatelle, tutelle ou habilitation familiale), aux personnes chargées d'exercer la curatelle ou la tutelle d'un membre de la famille ou désignées dans le cadre d'une habilitation familiale, d'un mandat de protection future.

Les permanences sont assurées par des professionnels (juriste ou conseiller en économie sociale et familiale) qualifiés dans le domaine de la protection juridique des majeurs. Ils accueillent, informent et apportent une aide technique notamment pour la réalisation de l'inventaire, la rédaction et la mise en forme de requêtes ainsi que la reddition des comptes de gestion.

Gratuit | Sur rendez-vous |
Durée : 1h

4 UDAF 35
1, rue du Houx
Prise de rendez-vous : 02 30 03 95 60

63 CLIC – MAISON DES AÎNÉS ET DES AIDANTS
34, place du Colombier
Prise de rendez-vous : 02 30 03 95 60

64 MDPH (MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES)
13, avenue de Cucillé
Prise de rendez-vous : 02 30 03 95 60

Association Défense de la Famille et de l'Individu (ADFI)

L'ADFI est une équipe composée de bénévoles, qui a pour objectif de garder un lien avec les proches des victimes de dérives sectaires, en recevant les personnes concernées pour recueillir leurs témoignages, les conseiller et mettre en place un système de prévention concernant les dérives sectaires.

Gratuit | Sans rendez-vous

53 ADFI
7, place Torigné
Renseignements : 02 99 51 10 06 ou
adfi35@orange.fr
Mercredi : 14h - 17h

Permanences Droit de la famille



1. Cité judiciaire.....	10	20. 4BIS Information Jeunesse.....	11
4. UDAF 35.....	12, 13	42. Espace Médiation.....	13
5. CIDFF 35.....	10, 11	43. (CMNB) Centre de Médiation des Notaires Bretons.....	13
7. Pôle Territorial 35 de la Chambre des Notaires.....	10	53. ADFI.....	14
9. Centre social de Cleunay.....	11	63. CLIC Maison des Aînés et des Aidants.....	14
16. Le Karrez.....	11	64. MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).....	14
17. Clair Détour.....	10, 11		



Permanences Droit des étrangers

Des professionnels du droit et plusieurs associations proposent des permanences aux personnes étrangères afin de répondre spécifiquement aux problématiques juridiques liées à ce statut.

Avocats spécialisés

Des avocats du Barreau de Rennes assurent des permanences juridiques pour les personnes étrangères. Les professionnels délivrent un premier conseil juridique lié au droit des étrangers et peuvent orienter si besoin les personnes qui s'adressent à eux.

Gratuit | Sur rendez-vous |
Durée: 20 minutes

- 12 CENTRE SOCIAL KER YANN VILLEJEAN**
42, cours Président J.F. Kennedy
Prise de rendez-vous : 02 23 46 85 70
- 13 CENTRE SOCIAL CARREFOUR 18**
7, rue d'Espagne
Prise de rendez-vous : 02 99 51 32 25
- 2 ESPACE SOCIAL COMMUN SIMONE IFF**
12bis, rue Guy Ropartz
Prise de rendez-vous : 02 99 27 48 27

Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP)

Le MRAP est une association de lutte contre les discriminations et d'accès aux droits des personnes étrangères.

Les permanences permettent une première orientation, l'aide à la constitution de dossier, l'accompagnement de l'utilisateur dans ses démarches, de l'arrivée sur le territoire à la naturalisation. Permanences réservées aux personnes sans papiers ou étrangères.

Gratuit | Sur rendez-vous

- 14 PÔLE ASSOCIATIF DE LA MARBAUDAIS**
32, rue de la Marbaudais
Prise de rendez-vous :
06 70 54 34 38 (SMS uniquement) ou
06 81 34 13 98 (SMS uniquement) ou
06 41 67 15 64 (SMS uniquement) ou
06 72 07 54 98 (SMS uniquement) ou
mrapp.rennes.nord@gmail.com
- 15 MRAP**
1, square des Hautes-Ourmes
Prise de rendez-vous : 06 17 09 58 46
(SMS uniquement) ou
mrapp.rennes.nord@gmail.com
- 20 4 BIS - INFORMATION JEUNESSE**
4bis, cours des Alliés
Prise de rendez-vous : 02 99 31 85 00 ou
02 99 31 47 48 ou padj@le4bis-ij.com

ASFAD

L'association se charge d'assurer des permanences d'accès au droit, en particulier sur les thèmes du droit des étrangers (demandes de titre de séjour, demandes d'asile, renouvellement de titre de séjour, changement de statut, regroupement familial, visas...), du droit international de la famille (mariage, séparation, divorce, PACS, autorité parentale, filiations...) et du droit international privé sur les territoires de Rennes et Rennes Métropole. Les juristes y proposent de l'information et de l'accompagnement juridique pour les femmes étrangères ou/et d'origine étrangère et leurs familles.

Gratuit | Sur rendez-vous

- 52 ASFAD**
146D, rue de Lorient
Prise de rendez-vous : 07 89 81 62 39
Réservée aux professionnel-le-s et aux femmes étrangères victimes de violences
- 20 4 BIS – INFORMATION JEUNESSE**
4bis, cours des Alliés
Prise de rendez-vous : 02 99 31 85 00 ou 02 99 31 47 48 ou padj@le4bis-ij.com
Réservée aux femmes étrangères et/ou d'origine étrangère de moins de 30 ans
- 19 ESPACE SOCIAL COMMUN AIMÉ CÉSAIRE**
15, rue Louis et René Moine
Prise de rendez-vous : 07 89 81 62 39
Réservée aux femmes étrangères et/ou d'origine étrangère et leurs familles

- 9 CENTRE SOCIAL DE CLEUNAY**
49, rue Jules Lallemand
Prise de rendez-vous : 02 99 67 32 14
Réservée aux femmes étrangères et/ou d'origine étrangère et leurs familles
- 2 ESPACE SOCIAL COMMUN SIMONE IFF**
12bis, rue Guy Ropartz
Prise de rendez-vous : 02 99 27 48 27
Réservée aux femmes étrangères et/ou d'origine étrangère et leurs familles
- 10 ESPACE SOCIAL COMMUN DU BLOSNE**
7, boulevard de Yougoslavie
Prise de rendez-vous : 02 99 50 90 47
Réservée aux femmes étrangères et/ou d'origine étrangère et leurs familles

La Cimade

La CIMADE défend l'accès aux droits des personnes étrangères, notamment dans le cadre du droit au séjour. Les permanences sont assurées par des bénévoles. Elles permettent d'informer les personnes sur leurs droits, sur les procédures administratives et éventuellement de les accompagner dans leurs démarches. Les personnes sont reçues dans un cadre assurant la confidentialité. En fonction de la situation, un suivi individualisé ou une orientation sont déterminés.

Gratuit | Sans rendez-vous |
Durée : 30 minutes

- 12 CENTRE SOCIAL KER YANN VILLEJEAN**
42, cours Président J.F. Kennedy
Renseignements : rennes@lacimade.org
1^{er} et 3^e mardi du mois : 14h - 17h

Défenseur des droits

Les délégués du Défenseur des droits ont parmi leurs missions celle de défendre les droits et libertés des usagers des services publics. À ce titre, ils peuvent mettre en place des actions en faveur des personnes étrangères qui estiment que leurs droits n'ont pas été respectés par une administration. Ils ne peuvent intervenir qu'une fois des démarches préalables réalisées par les intéressés.

Annuaire des délégués du Défenseur des droits :

<https://www.defenseurdesdroits.fr/35-ille-et-vilaine>

Gratuit | Sur rendez-vous

- 2** **ESPACE SOCIAL COMMUN SIMONE IFF**
12bis, rue Guy Ropartz
Prise de rendez-vous : 02 99 27 48 27
- 10** **ESPACE SOCIAL COMMUN DU BLOSNE**
7, boulevard de Yougoslavie
Prise de rendez-vous : 02 99 50 90 47
- 12** **CENTRE SOCIAL KER YANN VILLEJEAN**
42, cours Président J.F. Kennedy
Prise de rendez-vous : 02 23 46 85 70
- 20** **4 BIS – INFORMATION JEUNESSE**
4bis, cours des Alliés
Prise de rendez-vous : 02 99 31 47 48

Ligue des Droits de l'Homme (LDH) – Section Pays de Rennes

La LDH œuvre à l'application des conventions et des pactes internationaux et régionaux en matière de droit d'asile, de droit civil, politique, économique, social et culturel.

Elle combat l'injustice, l'illégalité, l'arbitraire, l'intolérance, toute forme de racisme et de discrimination, et plus généralement toute atteinte au principe fondamental d'égalité et toutes les violences. Elle lutte en faveur du respect des libertés individuelles. Elle concourt au fonctionnement de la démocratie et agit en faveur de la laïcité. Elle agit auprès du grand public et du public scolaire.

Gratuit | Sans rendez-vous |
Durée : 30 minutes

- 12** **CENTRE SOCIAL KER YANN VILLEJEAN**
42, cours Président J.F. Kennedy
Un mercredi sur deux : 9h45 - 12h15
Renseignements :
rennes@ldh-france.org
- 13** **CENTRE SOCIAL CARREFOUR 18**
7, rue d'Espagne
Vendredi : 15h30 - 18h
Renseignements : rennes@ldh-france.org



Aliens law permanencies

Legal professionals offer a number of services to foreigners in order to respond specifically to the legal issues related to their status.

Specialized lawyers

Lawyers from the Rennes' Bar provide legal services for foreigners. The professionals provide initial legal advice related to the aliens law and if necessary, can guide people who turn to them.

Free | With appointment |
Duration: 20 minutes

12 CENTRE SOCIAL KER YANN VILLEJEAN (VILLEJEAN SOCIAL CENTER)

42, cours Président J.F. Kennedy
Appointment booking :
02 23 46 85 70

13 CENTRE SOCIAL CARREFOUR 18 (CARREFOUR 18 SOCIAL CENTER)

7, rue d'Espagne
Appointment booking :
02 99 51 32 25

2 ESPACE SOCIAL COMMUN SIMONE IFF

12bis, rue Guy Ropartz
Appointment booking : 02 99 27 48 27

Movement against racism and for friendship between people (MRAP)

The MRAP is an association fighting against discrimination and access to rights for foreigners. The permanencies provide initial orientation, help in putting together a file, support for the user and all procedures related, from arrival in the territory to the naturalization.

Permanencies reserved for foreigners.

Free | With appointment

14 PÔLE ASSOCIATIF DE LA MARBAUDAIS (MARBAUDAIS ASSOCIATION POLE)

32, rue de la Marbaudais
Appointment booking : 06 70 54 34 38
(text message only) or
06 81 34 13 98 (text message only) or
06 41 67 15 64 (text message only) or
06 72 07 54 98 (text message only) or
mrapp.rennes.nord@gmail.com

15 MRAP

1, square des Hautes-Ourmes
Appointment booking : 06 17 09 58 46
(text message only) or
mrapp.rennes.nord@gmail.com

20 4 BIS – INFORMATION JEUNESSE (YOUTH INFORMATION)

4bis, cours des Alliés
Appointment booking : 02 99 31 85 00
or 02 99 31 47 48 or padj@le4bis-ij.com

ASFAD

The association is responsible for ensuring access to the law permanencies, in particular on the topics of foreigners' law (applications for residence permits, applications for asylum, renewal of residence permit, change of status, family reunification, visas...), international family law (marriage, separation, divorce, PACS, parental authority, filiations, etc.) and private international law in the territories of Rennes and Rennes Métropole. The lawyers provide information and legal support during the permanencies for foreign women and/or women of foreign origin under the age of 30 and elderly families.

Free | With appointment

52 ASFAD

146D, rue de Lorient
Appointment booking: 07 89 81 62 39
Reserved for professionals and foreign women victims of violence

20 4 BIS – INFORMATION JEUNESSE (YOUTH INFORMATION)

4bis, cours des Alliés
Appointment booking: 02 99 31 85 00 or 02 99 31 47 48 or padj@le4bis-ij.com
Reserved to foreign women and/or women of foreign origin under the age of 30

19 ESPACE SOCIAL COMMUN AIMÉ CÉSAIRE (AIMÉ CÉSAIRE COMMON SOCIAL AREA)

15, rue Louis et René Moine
Appointment booking: 07 89 81 62 39
Reserved to foreign women and/or women of foreign origin and their families

9 CENTRE SOCIAL DE CLEUNAY (CLEUNAY SOCIAL CENTER)

49, rue Jules Lallemand
Appointment booking: 02 99 67 32 14
Reserved to foreign women and/or women of foreign origin and their families

2 ESPACE SOCIAL COMMUN SIMONE IFF (SIMONE IFF COMMON SOCIAL AREA)

12bis, rue Guy Ropartz
Appointment booking: 02 99 27 48 27
Reserved to foreign women and/or women of foreign origin and their families

10 ESPACE SOCIAL COMMUN DU BLOSNE (BLOSNE COMMON SOCIAL AREA)

7, boulevard de Yougoslavie
Appointment booking: 02 99 50 90 47
Reserved to foreign women and/or women of foreign origin and their families

The Cimade

The Cimade defends access to the rights of foreigners, particularly in the context of obtaining a residence permit. The permanencies are provided by volunteers. Persons are received in a confidential setting. They inform people about their rights, about the administrative procedures and can help them prepare their file. Individualized follow-up or guidance is determined according to the situation.

Free | Without appointment |
Duration: 30 minutes

12 CENTRE SOCIAL KER YANN VILLEJEAN (VILLEJEAN SOCIAL CENTER)
42, cours Président J.F. Kennedy
Information : rennes@lacimade.org.
1st and 3rd Tuesday of the month :
14h - 17h

Defender of rights

The Defender of Rights delegates have among their missions that of defending the rights and freedoms of users of public services. As such, they can implement actions in favor of foreigners who believe that their rights have not been respected by an administration. They can only intervene once the interested parties have taken prior steps.

Directory of the Defender of Rights delegates : <https://www.defenseurdesdroits.fr/35-ille-et-vilaine>

Free | With appointment

2 ESPACE SOCIAL COMMUN SIMONE IFF (SIMONE IFF COMMON SOCIAL AREA)
12bis, rue Guy Ropartz
Appointment booking : 02 99 27 48 27

10 ESPACE SOCIAL COMMUN DU BLOSNE (BLOSNE COMMON SOCIAL AREA)
7, boulevard de Yougoslavie
Appointment booking : 02 99 50 90 47

12 CENTRE SOCIAL KER YANN VILLEJEAN (VILLEJEAN SOCIAL CENTER)
42, cours Président J.F. Kennedy
Appointment booking : 02 23 46 85 70

20 4 BIS – INFORMATION JEUNESSE (YOUTH INFORMATION)
4bis, cours des Alliés
Appointment booking : 02 99 31 47 48

Human Rights League (LDH) – Rennes Region Section

The LDH works to implement international and regional conventions and covenants in the areas of asylum law, civil, political, economic, social, and cultural law.

It fights injustice, illegality, arbitrariness, intolerance, all forms of racism and discrimination, and more generally any violation of the fundamental principle of equality and all forms of violence. It fights for respect for individual freedoms. It contributes to the functioning of democracy and promotes secularism. It works with the general public and school public.

Free | Without appointment |

Duration: 30 minutes

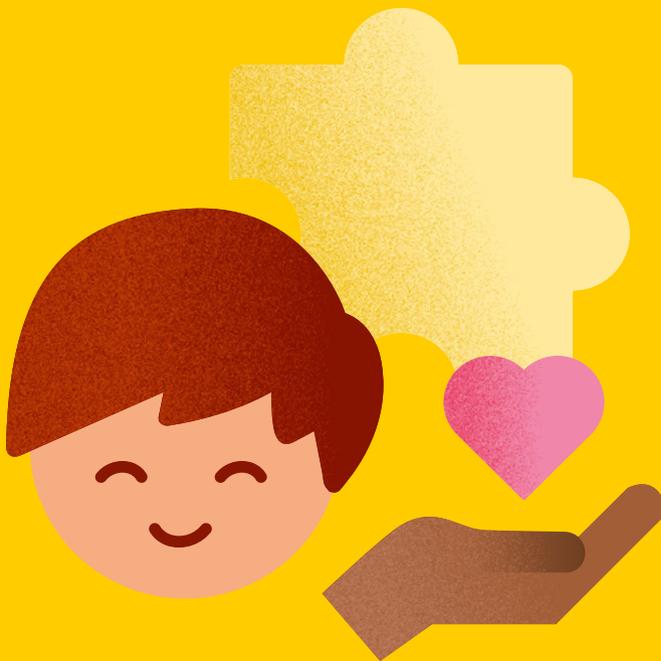
12 CENTRE SOCIAL KER YANN VILLEJEAN (VILLEJEAN SOCIAL CENTER)
42, cours Président J.F. Kennedy
Every other Wednesday : 9h45 - 12h15
Information : rennes@ldh-france.org

13 CENTRE SOCIAL CARREFOUR 18 (CARREFOUR 18 SOCIAL CENTER)
7, rue d'Espagne
Friday : 15h30 - 18h
Information : rennes@ldh-france.org

Permanences Droit des étrangers



2. Espace social commun Simone Iff.....	18, 19, 20	14. Pôle associatif de la Marbaudais	18
9. Centre social de Cleunay.....	19	15. MRAP	18
10. Espace social commun du Blosne.....	19, 20	19. Espace social commun Aimé Césaire	19
12. Centre social Ker Yann Villejean.....	18, 19, 20	20. 4BIS Information Jeunesse.....	18, 19, 20
13. Centre social Carrefour 18.....	18, 20	52. Asfad.....	19



Permanences public jeune

Les plus jeunes, qu'ils soient majeurs ou mineurs, peuvent se rendre dans toutes les permanences proposées sur Rennes. Mais certaines sont plus adaptées à leurs problématiques, avec des professionnels spécifiquement formés.

Avocats spécialisés pour mineurs

Des avocats spécialement formés du Barreau de Rennes accueillent gratuitement les jeunes de moins de 18 ans pour répondre à tous leurs problèmes sur leur situation familiale, scolaire, professionnelle, administrative (droit des étrangers) ou pénale (victime ou auteur). Il est nécessaire que leur démarche soit personnelle, c'est-à-dire qu'ils puissent s'exprimer seuls et librement.

Gratuit | Sans rendez-vous

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

06 95 53 18 63 (joignable 7 jours sur 7)

1 CITÉ JUDICIAIRE

7, rue Pierre Abélard

Ordre des avocats (1^{er} étage)

Mercredi : 15h - 17h (sauf au mois d'août)

Renseignements : 02 99 31 16 62 ou

www.groupe-defense-mineur.com

17 CLAIR DÉTOUR

Allée Chanoine Baudry

Un mercredi par mois : 16h - 18h

Prise de rendez-vous ou

renseignements : 07 60 08 72 28

D-Code – Point d'accès au droit des jeunes

Les professionnel.le.s du D-Code proposent aux jeunes de 12 à 30 ans une écoute et une information sur leurs droits dans différents domaines de la vie quotidienne. Les professionnel-le.s les aident face aux difficultés auxquelles ils ou elles sont confronté-e-s (droit du travail, droit des étrangers, droit de la famille, droit pénal, discriminations...). Ils apportent une réponse immédiate ou orientent vers le partenaire le plus à même de répondre à la problématique (associations, avocats, etc.). Au-delà du premier entretien, un accompagnement peut être proposé.

Gratuit | Sur ou sans rendez-vous

20 4 BIS – INFORMATION JEUNESSE

4bis, cours des Alliés

Prise de rendez-vous ou
renseignements : 02 99 31 85 00 ou

padj@le4bis-ij.com

Mardi au jeudi : 14h - 18h

Vendredi : 14h - 17h

Permanence avocats :

deux mercredis par mois : 15h - 17h

17 CLAIR DÉTOUR

Allée Chanoine Baudry

Prise de rendez-vous ou

renseignements : 02 99 31 85 00 ou

padj@le4bis-ij.com

Deux mercredis par mois : 14h - 18h

16 LE KARREZ

23bis, place de Serbie

Prise de rendez-vous ou

renseignements : 02 99 31 85 00 ou

padj@le4bis-ij.com

Deux mardis par mois : 14h - 17h

Défenseur des droits

Les délégués du Défenseur des droits ont parmi leurs missions celles d'accueillir, d'orienter et d'informer les personnes en matière de défense des droits de l'enfant. Ils sont à même de mener des actions pour que les droits et l'intérêt supérieur des mineurs soient pris en compte. Annuaire des délégués du Défenseur des droits :

<https://www.defenseurdesdroits.fr/35-ille-et-vilaine>

Gratuit | Sur rendez-vous

- 2 ESPACE SOCIAL COMMUN SIMONE IFF**
12bis, rue Guy Ropartz
Prise de rendez-vous : 02 99 27 48 27
- 10 ESPACE SOCIAL COMMUN DU BLOSNE**
7, boulevard de Yougoslavie
Prise de rendez-vous : 02 99 50 90 47
- 12 CENTRE SOCIAL KER YANN VILLEJEAN**
42, cours Président J.F. Kennedy
Prise de rendez-vous : 02 23 46 85 70
- 20 4 BIS – INFORMATION JEUNESSE**
4bis, cours des Alliés
Prise de rendez-vous : 02 99 31 47 48

Asfad

L'association se charge d'assurer des permanences d'accès au droit, en particulier sur les thèmes du droit des étrangers (demandes de titre de séjour, demandes d'asile, renouvellement de titre de séjour, changement de statut, regroupement familial, visas...), du droit international de la famille (mariage, séparation, divorce, PACS, autorité parentale, filiations...) et du droit international privé sur les territoires de Rennes et Rennes Métropole. Les juristes y proposent de l'information et de l'accompagnement juridique.

Gratuit | Sur rendez-vous

- 20 4 BIS – INFORMATION JEUNESSE**
4bis, cours des Alliés
Prise de rendez-vous : 02 99 31 85 00
ou 02 99 31 47 48 ou padj@le4bis-ij.com
Réservée aux femmes étrangères et/ou d'origine étrangère de moins de 30 ans

Ligne parents enfants 35 – EPE 35 ELPE 35

Ligne Parents Enfants 35 « ELPE35 » est une plateforme téléphonique d'écoute, de soutien et de proposition d'accompagnement à destination des familles et des adolescents en situation de crise, en difficulté éducative et/ou psychologique.

L'accueil téléphonique se fait par un binôme composé d'un professionnel en santé mentale (pédopsychiatre, psychologue ou infirmier du CHGR) et d'une médiatrice familiale (Espace Médiation, École des parents et des Éducateurs 35). L'intérêt du binôme est de croiser les regards sur les situations qui se présentent, pour soutenir la parentalité, selon deux approches professionnelles, l'une issue du champ socio-éducatif et l'autre du champ sanitaire. La conséquence visée est d'adapter les réponses possibles en fonction de l'analyse fine des besoins des familles.

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

06 24 94 45 39
Lundi : 9h – 13h
Mercredi : 14h – 18h

UDAF 35

Les victimes ou auteurs de harcèlement en milieu scolaire et leurs proches peuvent être reçus par une psychologue afin de recevoir une écoute et un accompagnement.

Participation financière libre |
Sur rendez-vous

4 UDAF 35 – SERVICE QUESTION DE PARENTS

1, rue du Houx
Prise de rendez-vous : 02 30 03 95 60 ou
stopharcelement@udaf35.fr

Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP)

Le MRAP est une association de lutte contre les discriminations et d'accès aux droits des personnes étrangères.

Les permanences permettent une première orientation, l'aide à la constitution de dossier, l'accompagnement de l'usager dans ses démarches, de l'arrivée sur le territoire à la naturalisation.

**Permanences réservées
aux personnes sans papiers
ou étrangères.**

Gratuit | Sur rendez-vous

20 4 BIS – INFORMATION JEUNESSE

4bis, cours des Alliés
Prise de rendez-vous : 02 99 31 85 00 ou
02 99 31 47 48 ou padj@le4bis-ij.com

Permanences Public jeune



1. Cité judiciaire.....	26	12. Centre social Ker Yann Villejean.....	27
2. Espace social commun Simone Iff.....	27	16. Le Karrez.....	26
4. UDAF 35.....	28	17. Clair Détour.....	26
10. Espace social commun du Blosne.....	27	20. 4 BIS – Information jeunesse.....	26, 27, 28



Permanences Droit de la consommation et du logement

Les litiges liés au droit de la consommation ou du logement peuvent nécessiter le concours de professionnels spécialisés sur ces questions. D'autres structures proposent un accompagnement dans le cadre de procédures de surendettement.

Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE) - Commission Règlement des Litiges de Consommation d'Ille-et-Vilaine (CRLC 35)

En complément de l'action des associations de défense de consommateurs, la Commission de règlement des litiges de consommation est chargée de régler à l'amiable tous les litiges de consommation par l'exercice de la conciliation.

Elle associe des représentants des associations de consommateurs et des organisations professionnelles pour tenter de renouer le dialogue entre consommateurs et professionnels. Elle intervient gratuitement dans tout le département d'Ille-et-Vilaine et sa procédure est simple, rapide et facile d'accès.

Pour pouvoir la saisir, le consommateur ou le professionnel doit être domicilié dans le département d'Ille-et-Vilaine.

Comment la saisir ?

- Soit en envoyant un simple courrier à l'adresse :
CRLC 35 - 48 bd Magenta - 35000 Rennes

- Soit en appelant au 02 99 30 35 55 pour prendre un rendez-vous
- Soit en téléchargeant le questionnaire sur le site Internet de la MCE et en le renvoyant à : crlc35@mce-info.org

Associations de défense des consommateurs

Des associations de défense de consommateurs peuvent être saisies de tous les sujets de consommation : logement, démarchage à domicile, téléphonie, internet, banques, etc. Leur mission est d'aider les consommateurs à établir un dossier. Elles assurent des permanences au sein de la MCE et dans les quartiers rennais.

Gratuit | Sans rendez-vous

- 25** MCE
48, boulevard Magenta
Renseignements : 02 99 30 35 50
Lundi : 13h30 - 17h30
Mardi au jeudi : 9h - 12h30
et 13h30 - 17h30
Vendredi : 9h - 12h30 et 13h30 - 17h

Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)

Le CLCV se charge de la défense des consommateurs sur les thématiques de consommation (pratiques trompeuses, non-conformité des produits, démarchages, achats

en ligne, service après-vente...), de logement (relations locataires/bailleurs, copropriété...) et de la vie quotidienne (facture d'énergie, assurance, téléphonie, eau, déchets...). Son équipe de juristes et de bénévoles accompagne le consommateur dans les premières démarches à effectuer et peut le réorienter vers la permanence physique dans le cadre d'une étude des pièces du dossier ou de sa prise en charge.

Gratuit | Sur ou sans rendez-vous

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

02 99 14 23 23

Lundi au mercredi : 14h - 17h (tous publics)

Lundi : 14h - 17h (réservée aux locataires de logements sociaux)

31 CLCV - SIÈGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION

15, rue du Bourbonnais

Mardi : 14h - 17h

Mercredi : 14h - 17h (réservée aux copropriétaires et sur rendez-vous)

Mercredi : 14h - 17h (réservée aux locataires de logements sociaux)

Prise de rendez-vous ou

renseignements : 02 99 14 23 23

25 MAISON DE LA CONSOMMATION ET DE L'ENVIRONNEMENT (MCE)

48, boulevard Magenta

Mercredi : 14h - 17h

Vendredi : 13h30 - 16h30

Renseignements : 02 99 14 23 23

UFC – Que Choisir de Rennes et sa région

UFC Que choisir accueille des personnes rencontrant un litige avec un professionnel.

- Pour tous les consommateurs : écoute de leurs difficultés et conseils sur les premières démarches à effectuer pour traiter leur litige.
- Pour les adhérents : analyse approfondie des différents éléments constituant le litige et première réflexion sur les points de droit pouvant être invoqués. Proposition d'actions et présentation de l'accompagnement de l'adhérent (prise en charge du dossier, étude juridique plus poussée, teneur des courriers à adresser à la partie adverse, etc.).

Gratuit | Sur rendez-vous |

Durée : 1 heure

62 UFC – QUE CHOISIR

8, place du Colombier

Prise de rendez-vous : 09 86 20 29 33

PIMMS Médiation Rennes

Le PIMMS Médiation Rennes est une association loi 1901. Créée en 2009 par des entreprises de service public, elle propose des actions d'accueil, d'information, de prévention et de médiation sociale. Elle est aussi un tremplin à l'emploi pour ses médiateurs et médiatrices. L'association est labélisée France services. Également, depuis 2020, son activité est réalisée conformément à la norme métier NF X 60-600 de la médiation sociale.

Gratuit | Sur ou sans rendez-vous |
Durée : 45 minutes

32 PIMMS MÉDIATION RENNES
53, avenue des Pays-Bas
Prise de rendez-vous ou
renseignements : 02 99 32 02 58 ou
rennes@pimmsmediation.fr
Lundi : 9h - 12h30 et 14h - 17h15
Mardi : 14h - 19h30 (sur rendez-vous)
Mercredi : 9h - 12h30 et 14h - 17h15 (sur
rendez-vous)
Jeudi : 14h - 17h15
Vendredi : 9h - 12h30 et 14h - 17h15

Association départementale pour l'information sur le logement (ADIL)

L'ADIL 35 informe et conseille tous les publics sur les questions juridiques, financières et fiscales dans les domaines du logement, de l'habitat et de l'urbanisme. Cette information

neutre et gratuite repose sur la compétence d'une équipe de juristes. Elle exclut la réalisation de tout acte administratif, contentieux ou toute action de prescription commerciale.

Gratuit | Sur ou sans rendez-vous

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

02 99 78 27 27

Lundi au vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h

33 ADIL

22, rue Poullain Duparc

Prise de rendez-vous : 02 99 78 27 27

ou <https://adil35.rdv.date/>

Mardi au jeudi : 9h - 12h et 14h - 17h
(sans rendez-vous)

Vendredi : 9h - 12h (sans rendez-vous)

Union Départementale des Associations Familiales d'Ille-et-Vilaine (UDAF 35)

L'UDAF propose un accompagnement individuel dans le cadre de la procédure de surendettement par des travailleurs sociaux. Parallèlement, des permanences d'avocats, à destination des personnes relevant de l'aide juridictionnelle, permettent de se renseigner sur un problème juridique, d'être orienté au besoin et de donner toute précision utile sur le déroulement d'une procédure judiciaire.

Gratuit | Sur rendez-vous

4 UDAF 35

1, rue du Houx

Prise de rendez-vous ou

renseignements : 02 30 03 95 60

Crésus Bretagne

Crésus est une association qui reçoit, écoute et accompagne les personnes en situation de difficultés financières, de surendettement ou d'exclusion bancaire. L'objectif est de permettre aux personnes qui la sollicitent de retrouver une clarté dans leur situation afin qu'elles se réapproprient la maîtrise de leur budget. Elle étudie et accompagne également les demandes de micro-crédit.

Gratuit | Sur rendez-vous |
Durée: 1h à 1h30

10 ESPACE SOCIAL COMMUN
DU BLOSNE
7, boulevard de Yougoslavie
Prise de rendez-vous : 06 23 83 34 02

34 MAISON DE QUARTIER
DE VILLEJEAN
2, rue de Bourgogne
Prise de rendez-vous: 06 46 07 58 96

2 ESPACE SOCIAL COMMUN
SIMONE IFF
12bis, rue Guy Ropartz
Prise de rendez-vous : 06 26 03 06 10

Avocats – Groupe Défense Logement

Les avocats membres du Groupe Défense Logement mettent leur compétence au service des justiciables dans le cadre des diverses problématiques liées au logement au sens large, et notamment celles liées au paiement des loyers et charges, aux expulsions, aux relogements et aux divers conflits pouvant intervenir avec les agences immobilières, propriétaires ou artisans. Leur intervention peut aller d'un simple conseil éclairé jusqu'à la représentation dans le cadre d'une procédure judiciaire en cours ou à engager, et ils sont susceptibles d'intervenir au titre de l'aide juridictionnelle.

Gratuit | Sur ou sans rendez-vous |
Durée : 15 minutes

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
02 99 31 16 62
Lundi au vendredi : 10h – 12h et 14h – 16h30

**PRISE EN CHARGE EN CABINETS
SUR RENNES**
Prise de rendez-vous ou renseignements :
groupe.defense.logement@gmail.com

Permanences Droit de la consommation et du logement



2. Espace social commun Simone Iff.....	35	32. PIMMS Médiation Rennes.....	34
4. UDAF 35.....	34	33. ADIL.....	34
10. Espace social commun du Blossne.....	35	34. Maison de quartier de Villejean.....	35
25. MCE.....	32, 33	62. UFC – Que Choisir.....	33
31. CLCV.....	33		



Permanences conciliation et médiation

Pour éviter des procédures parfois longues et des tensions dommageables pour chacun, il est possible de recourir à des modes de règlements à l'amiable des différends. Faire appel à des professionnels compétents en matière de conciliation ou médiation permet de trouver une solution économique et rapide à des conflits entre personnes, avec des entreprises ou des administrations.

Défenseur des droits

Les délégués du Défenseur des droits accueillent et garantissent une écoute attentive et impartiale. Ils traitent les réclamations et orientent si besoin. Ils sont compétents dans cinq domaines : défense des droits et libertés des usagers des services publics, défense des droits de l'enfant, lutte contre les discriminations, respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité et information des lanceurs d'alerte.

Annuaire des délégués du Défenseur des droits : <https://www.defenseurdesdroits.fr/35-ille-et-vilaine>

Gratuit | Sur rendez-vous

- 2** ESPACE SOCIAL COMMUN SIMONE IFF
12bis, rue Guy Ropartz
Prise de rendez-vous : 02 99 27 48 27
- 10** ESPACE SOCIAL COMMUN DU BLOSNE
7, boulevard de Yougoslavie
Prise de rendez-vous : 02 99 50 90 47
- 12** CENTRE SOCIAL KER YANN VILLEJEAN
42, cours Président J.F. Kennedy
Prise de rendez-vous : 02 23 46 85 70
- 20** 4 BIS – INFORMATION JEUNESSE
4bis, cours des Alliés
Prise de rendez-vous : 02 99 31 47 48

Conciliateurs de justice

La conciliation, animée par des juristes, est un mode de règlement amiable de litiges privés : litiges de consommation, entre commerçants, entre bailleurs et locataires, entre personnes, au sein d'une copropriété, liés aux troubles de voisinage. À défaut d'accord amiable possible, un constat de carence (quand la partie adverse ne se manifeste pas) ou un constat d'échec (en l'absence d'accord avec la partie adverse) est établi, qui permet alors au demandeur de soumettre le litige à la décision du Tribunal Judiciaire.

Les conciliateurs ne sont pas compétents pour : le droit de la famille, les questions concernant l'état des personnes, le droit pénal, les litiges avec l'administration, les collectivités ou organismes publics. Il est obligatoire de tenter une conciliation avant de saisir le juge lorsque la somme demandée est inférieure à 5 000 € ou lorsque la nature du litige l'impose : bornage, distance de plantations, élagage des arbres...

La conciliation peut également intervenir en dehors de tout procès, devant un juge ou être déléguée à un conciliateur de justice et concerne les juridictions de première instance (tribunal judiciaire, tribunal paritaire des baux ruraux, conseil de prud'hommes et tribunal de commerce).

Gratuit | Sur rendez-vous | 30 minutes

- 2 ESPACE SOCIAL COMMUN SIMONE IFF**
12bis, rue Guy Ropartz
Prise de rendez-vous : 02 23 62 19 70 ou christian.pradier@conciliateurdejustice.fr
- 10 ESPACE SOCIAL COMMUN DU BLOSNE**
7, boulevard de Yougoslavie
Prise de rendez-vous : 02 99 50 90 47 ou michel.zinger@conciliateurdejustice.fr
- 19 ESPACE SOCIAL COMMUN AIMÉ CÉSAIRE**
15, rue Louis et René Moine
Prise de rendez-vous : 02 99 50 86 70 ou patrice.cosson@conciliateurdejustice.fr
- 24 DIRECTION DE QUARTIERS OUEST**
39, rue Jules Allemand
Prise de rendez-vous : 02 23 62 26 81 ou patrice.cosson@conciliateurdejustice.fr
- 36 DIRECTION DE QUARTIERS CENTRE**
7, rue de Viarmes
Prise de rendez-vous : 02 23 62 11 25 ou christian.pradier@conciliateurdejustice.fr
- 37 MAIRIE DE QUARTIER VILLEJEAN**
43, cours Président J.F. Kennedy
Prise de rendez-vous : 02 23 62 10 10 ou michel.zinger@conciliateurdejustice.fr

Cité et médiation

L'association Cité et Médiation accompagne les citoyens dans leurs conflits de voisinage par la médiation conventionnelle. Elle propose, dans un cadre neutre, une rencontre en présence des médiateurs pour

échanger sur ce qui pose problème. Ce processus aide au rétablissement du dialogue, à l'apaisement des relations et à l'élaboration de solutions satisfaisantes pour l'ensemble des parties.

Les médiateurs tiennent des permanences dans différents équipements de quartiers de Rennes et de sa métropole. Les entretiens ont pour objectif d'accueillir, d'écouter, d'orienter les citoyens qui rencontrent des problèmes de voisinage et d'évaluer la faisabilité de la médiation. Plus de renseignements sur www.cite-et-mediation.org

Pour un rendez-vous hors permanence, contacter l'association.
Gratuit | Sans rendez-vous

- 3 MAISON DE QUARTIER LE CADRAN BEAUREGARD**
11, avenue André Mussat
02 99 77 68 86
Un jeudi par mois : 18h – 20h30
- 9 CENTRE SOCIAL DE CLEUNAY**
49, rue Jules Allemand
02 99 77 68 86
Un mardi sur deux : 17h30 – 20h
- 34 MAISON DE QUARTIER DE VILLEJEAN**
2, rue de Bourgogne
02 99 77 68 86
Un jeudi par mois : 18h30 – 21h
- 39 MAISON DU RONCERAY**
110, rue de la Poterie
02 99 77 68 86
Un mardi par mois : 17h30 – 20h

19 ESPACE SOCIAL COMMUN AIMÉ CÉSAIRE

15, rue Louis et René Moine
02 99 77 68 86
Un mardi sur deux : 16h – 18h30

2 ESPACE SOCIAL COMMUN SIMONE IFF

12bis, rue Guy Ropartz
02 99 77 68 86
Un lundi sur deux : 16h30 - 19h

30 LE JEU DE PAUME

12, rue Saint Louis
02 99 77 68 86
Un lundi sur deux : 18h30 - 20h30

40 CITÉ ET MÉDIATION

3, place du Banat
02 99 77 68 86
Un mardi par mois : 17h30 – 20h

La médiation familiale

La médiation familiale est un mode de règlement amiable des conflits, qui vise à établir une communication constructive, comprendre la source du conflit pour le résoudre et apaiser la relation, entre deux parties en conflit (parents en situation de rupture, séparation, divorce ; grands-parents souhaitant garder des liens avec leurs petits-enfants ; recomposition familiale ; jeunes adultes en rupture de lien ou de communication avec leurs familles ; conflit de succession ; conflits familiaux à propos de la prise en charge d'une personne dépendante), en présence d'un médiateur professionnel impartial, neutre et indépendant. Il s'agit

d'un temps d'écoute et d'échange entièrement confidentiel. Pour les parents séparés, quand les décisions prises relèvent de la compétence du juge aux affaires familiales, la médiation peut permettre de préparer l'homologation d'une convention parentale.

Premier entretien d'information gratuit | Séances de médiation ultérieures payantes (possibilité de bénéficier de l'aide juridictionnelle uniquement pour les médiations judiciaires). Si les services de médiation sont conventionnés, le montant est défini sur la base d'un barème de participation calculé selon les revenus | Sur rendez-vous

Services conventionnés par la CAF

4 UDAF 35
1, rue du Houx
Service Médiation Familiale
Prise de rendez-vous : 02 30 03 95 80 ou mediationfamiliale@udaf35.unaf.fr
Durée des rendez-vous d'information : 30 à 40 minutes

42 ESPACE MÉDIATION
2, avenue d'Italie
Prise de rendez-vous ou renseignements : 02 99 38 40 28 ou espace.mediation35@orange.fr ou www.espace-mediation.com

Services non conventionnés par la CAF

CENTRE DE MÉDIATION DE RENNES (CMR35)

Prise de rendez-vous ou renseignements :
07 80 32 64 75 ou info@mediation35.fr ou
www.mediation35.fr

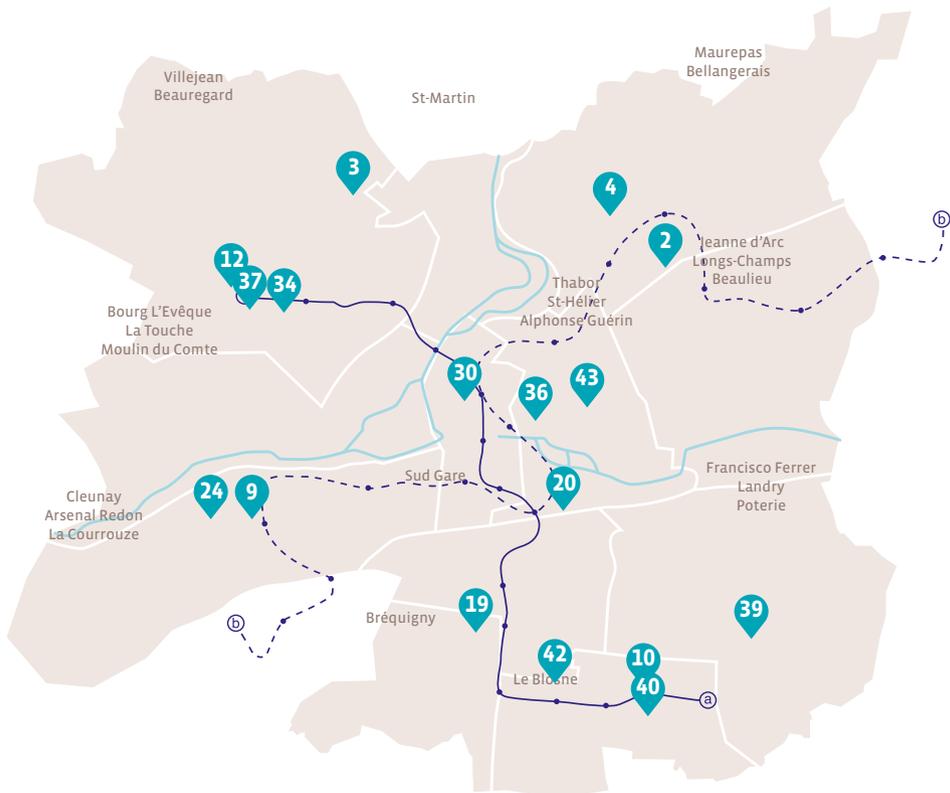
43 CENTRE DE MÉDIATION DES NOTAIRES BRETONS (CMNB)

14, rue de Paris
Prise de rendez-vous ou renseignements :
02 99 27 54 45 ou
mediation@ci-rennes.notaires.fr ou
www.mediation35.fr

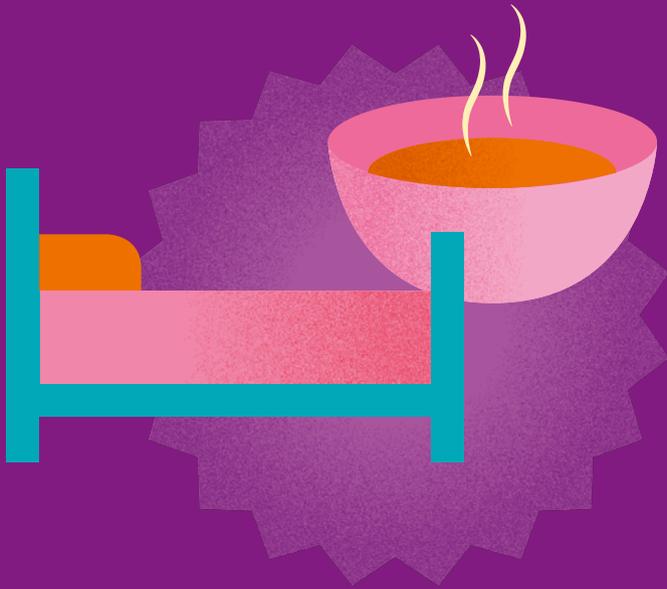
CHAMBRE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES DE JUSTICE

Renseignements :
secetaire-ca.rennes@commissaire-justice.fr

Permanences Conciliation et Médiation



2. Espace social commun Simone Iff.....	38, 39, 40	34. Maison de quartier de Villejean.....	39
3. Maison de quartier Le Cadran Beauregard.....	39	36. Direction de quartiers Centre.....	39
4. UDAF 35.....	40	37. Mairie de quartier Villejean.....	39
9. Centre social de Cleunay.....	39	39. Maison du Ronceray.....	39
10. Espace social commun du Blossne.....	38, 39	40. Cité et Médiation.....	40
12. Centre social Ker Yann Villejean.....	38	42. Espace Médiation.....	40
19. Espace social commun Aimé Césaire.....	39, 40	43. Centre de médiation des notaires Bretons (CMNB).....	41
20. 4 BIS Information Jeunesse.....	38		
24. Direction de quartiers Ouest.....	39		
30. Jeu de paume.....	40		



Permanences spécifiques

Les professionnels de l'accès au droit assurent des permanences à destination de certains publics spécifiques et d'usagers de diverses institutions ou lieux ressources.

Établissements pénitentiaires

Les permanences sont réservées aux détenu.e.s et prévenu.e.s et sont assurées par des avocats et un juriste de l'association Aide Juridique d'Urgence dans le cadre du « Point-Justice Pénitentiaire ». Elles permettent d'avoir une information, un conseil juridique ou une orientation. Elles ne concernent pas les procédures pénales individuelles en cours ou pour lesquelles un avocat est déjà saisi.

Permanences généralistes des avocats du Barreau de Rennes

Gratuit | Sur rendez-vous

CENTRE PÉNITENTIAIRE DES FEMMES

Renseignements :
cdad-ille-et-vilaine@justice.fr

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE RENNES - VEZIN

Renseignements :
cdad-ille-et-vilaine@justice.fr

Permanences droit des étrangers des avocats du Barreau de Rennes

Gratuit | Sur rendez-vous

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE RENNES - VEZIN

Renseignements :
cdad-ille-et-vilaine@justice.fr

Permanences du Délégué du Défenseur des droits

Gratuit | Sur rendez-vous

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE RENNES - VÉZIN

Renseignements : 31 41 (numéro vert gratuit et confidentiel) joignable du lundi au vendredi de 9h à 17h

CENTRE PÉNITENTIAIRE DES FEMMES DE RENNES

Renseignements 31 41 (numéro vert gratuit et confidentiel) joignable du lundi au vendredi de 9h à 17h

Permanence juriste de l'association Aide Juridique d'Urgence dans le cadre du point-justice pénitentiaire

Gratuit | Sur rendez-vous

CENTRE PÉNITENTIAIRE DES FEMMES

Renseignements :
cdad-ille-et-vilaine@justice.fr

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE RENNES - VEZIN

Renseignements :
cdad-ille-et-vilaine@justice.fr

Maison des usagers du Centre Hospitalier Guillaume Régnier (CHGR) - permanences avocats

La Maison des Usagers est un espace d'accueil, d'écoute et d'information ouvert à toute personne souhaitant s'informer dans le domaine de la santé. Une permanence d'avocat est proposée chaque mois. Elle est réservée aux patients hospitalisés et suivis en ambulatoire, à leurs proches et aux professionnels de l'établissement.

Gratuit | Sur ou sans rendez-vous

44 MAISON DES USAGERS
DU CENTRE HOSPITALIER
GUILLAUME RÉGNIER (CHGR) -
PERMANENCES AVOCATS
Rue du Moulin de Joué
1^{er} vendredi de chaque mois :
sur rendez-vous de 14h à 16h et sans
rendez-vous de 16h à 17h
Prise de rendez-vous ou
renseignements : 02 22 51 41 25

Restaurant social Leperdit

Cette permanence assurée par un juriste de l'association Aide Juridique d'Urgence (AJU) avec un avocat bénévole, selon les disponibilités, est réservée aux usagers du restaurant social.

Gratuit | Sans rendez-vous

45 RESTAURANT SOCIAL LEPERDIT
5, rue Clémence Royer
Vendredi : 10h - 13h
Renseignements : 02 99 51 48 31 ou
aidejuridiqueurgence@free.fr

Les Restos du Cœur

Cette permanence assurée par un juriste de l'association AJU avec un avocat bénévole selon les disponibilités, est réservée aux usagers des Restos du Cœur.

Gratuit | Sans rendez-vous

46 RESTOS DU CŒUR
118, rue de l'Alma
Mardi : 9h30 - 11h30
Renseignements : 09 82 20 20 64 ou
02 99 51 48 31 ou
aidejuridiqueurgence@free.fr

Camion du cœur

La permanence se déroule pendant le service de repas chaud proposé par les bénévoles du Camion du Cœur et est assurée par un juriste et/ou des avocats bénévoles de l'association AJU qui se chargent de mettre les usagers en relation avec les professionnels compétents. Elle est destinée aux personnes en situation de précarité et d'exclusion.

Gratuit | Sans rendez-vous

38 CAMION DU CŒUR

Place de la Communauté, sortie de métro Clémenceau (permanence en extérieur)

2^e et 4^e lundi du mois : 19h - 20h30
Renseignements : 02 99 51 48 31 ou aidejuridiqueurgence@free.fr

Association Saint-Benoit-Labre

Cette permanence assurée par un juriste de l'association AJU avec un avocat bénévole, selon les disponibilités, est réservée aux usagers du foyer Saint-Benoît-Labre.

Gratuit | Sans rendez-vous

47 CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE (CHRS)

5, rue du Bois Rondel
1^{er} mercredi du mois : 9h30 - 11h30
Renseignements : 02 99 51 48 31 ou aidejuridiqueurgence@free.fr

CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE MONSIEUR VINCENT

Cette permanence assurée par un avocat bénévole et un juriste est réservée aux bénéficiaires du CHU et aux personnes en situation de précarité et d'exclusion afin de les mettre en relation avec les professionnels compétents.

Gratuit | Sans rendez-vous

48 CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE MONSIEUR VINCENT

27, rue Monsieur Vincent
3^e jeudi du mois : 9h30 - 11h30
Renseignements : 02 99 51 48 31 ou aidejuridiqueurgence@free.fr

Pour les usagers du champ de la santé

France assos Santé Bretagne

France Assos Santé Bretagne est une union d'associations œuvrant dans le champ de la santé. Dans ses missions de défense et d'accès au droit des patients et des usagers du système de santé, une permanence téléphonique a été mise en place «Santé Info Droits » pour toutes les questions juridiques ou sociales liées à la santé.

Gratuit | Sur rendez-vous

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE « SANTÉ, INFO, DROITS »

01 53 62 40 30 (prix d'un appel local)

41 ESPACE SANTÉ OLIVIER SABOURAUD

7, rue de Normandie

Prise de rendez-vous : 02 99 53 56 79 ou
bretagne@france-assos-sante.org

Dispositif de soutien aux tuteurs familiaux 35

Les permanences s'adressent aux personnes confrontées à la nécessité de protéger un proche âgé, en situation de handicap, à toutes les familles qui doivent mettre en place ou exercer une mesure de protection (mandat, sauvegarde de justice, curatelle, tutelle ou habilitation familiale), aux personnes chargées d'exercer la curatelle ou la tutelle d'un membre de la famille ou désignées dans le cadre d'une habilitation familiale, d'un mandat de protection future.

Les permanences sont assurées par des professionnels (juriste ou conseiller en économie sociale et familiale) qualifiés dans le domaine de la protection juridique des majeurs. Ils accueillent, informent et apportent une aide technique notamment pour la réalisation de l'inventaire, la rédaction et la mise en forme de requêtes ainsi que la reddition des comptes de gestion.

Gratuit | Sur rendez-vous | Durée : 1h

4 UDAF 35

1, rue du Houx

Prise de rendez-vous : 02 30 03 95 60

63 CLIC – MAISON DES AÎNÉS ET DES AIDANTS

34, place du Colombier

Prise de rendez-vous : 02 30 03 95 60

64 MDPH (MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES)

13, avenue de Cucillé

Prise de rendez-vous : 02 30 03 95 60

Permanences spécifiques

Permanences spécifiques



4. UDAF 35.....	47	47. Centre d'Hébergement et de Réinsertion Social (CHRS).....	46
38. Camion du cœur.....	46	48. Centre d'hébergement d'urgence Monsieur Vincent.....	46
41. Espace santé Olivier Sabouraud.....	47	63. CLIC – Maison des aînés et des aidants.....	47
44. Maison des usagers, Centre Hospitalier Guillaume Régnier.....	45	64. MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).....	47
45. Restaurant social Leperdit.....	45		
46. Restos du Cœur.....	45		



Permanences métropolitaines

Les permanences situées sur Rennes sont la plupart du temps ouvertes aux personnes habitant hors de la commune.

Il existe cependant des permanences métropolitaines qui offrent en proximité un accompagnement sur différents domaines du droit (conciliation, médiation, aide aux victimes, ...). Elles permettent un accès au droit dans les communes de la périphérie rennaise.

Conciliateurs de justice

La conciliation, animée par des juristes, est un mode de règlement amiable de litiges privés : litiges de consommation, entre commerçants, entre bailleurs et locataires, entre personnes, au sein d'une copropriété, liés aux troubles de voisinage. À défaut d'accord amiable possible, un constat de carence (quand la partie adverse ne se manifeste pas) ou un constat d'échec (en l'absence d'accord avec la partie adverse) est établi, qui permet alors au demandeur de soumettre le litige à la décision du Tribunal Judiciaire.

Les conciliateurs ne sont pas compétents pour : le droit de la famille, les questions concernant l'état des personnes, le droit pénal, les litiges avec l'administration, les collectivités ou organismes publics. Il est obligatoire de tenter une conciliation avant de saisir le juge lorsque la somme demandée est inférieure à 5000 € ou lorsque la nature du litige l'impose : bornage, distance de plantations, élagage des arbres...

La conciliation peut également intervenir en dehors de tout procès, devant un juge ou être déléguée à un conciliateur de justice et concerne les juridictions de première instance (tribunal judiciaire, tribunal paritaire des baux ruraux, conseil de prud'hommes et tribunal de commerce).

**Gratuit | Sur rendez-vous |
Durée : 30 minutes**

MAIRIE D'ACIGNÉ

Place de la Mairie, 35690 Acigné
Prise de rendez-vous : 02 99 04 30 00

MAIRIE DE BETTON

Place Charles de Gaulle, 35830 Betton
Prise de rendez-vous : 02 99 55 05 37

MAIRIE DE BRUZ

Place du Dr Joly, 35170 Bruz
Prise de rendez-vous : 02 99 05 44 22

MAIRIE DE CESSON-SÉVIGNÉ

1, esplanade de l'Hôtel de Ville, 35510 Cesson-Sévigné
Prise de rendez-vous : 02 99 83 52 00

MAIRIE DE CHANTEPIE

44, avenue André Bonnin, 35135 Chantepie
Prise de rendez-vous : 02 99 41 42 33

MAIRIE DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Esplanade des Droits de l'Homme, rue Saint-Anthème, 35131 Chartres-de-Bretagne
Prise de rendez-vous : 02 99 32 02 58

MAIRIE DE LAILLÉ

Rue de la Halte, 35890 Laillé
Prise de rendez-vous : 02 99 42 57 10

MÉDIATHÈQUE «L'AUTRE LIEU» LE RHEU

8, rue du Dr Wagner, 35650 Le Rheu
Prise de rendez-vous : 02 99 60 71 31

MAIRIE DE NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

3, rue de la Mairie, 35230 Noyal-Châtillon-sur-Seiche
Prise de rendez-vous : 02 99 05 20 00

MAIRIE DE PACÉ

11, avenue de Brizeux, 35740 Pacé
Prise de rendez-vous : 02 23 41 30 00

ESPACE FRANCE SERVICE ROMILLÉ

1, place des Frères Aubert, 35850 Romillé
Prise de rendez-vous : 02 30 03 42 66

Permanences métropolitaines

MAIRIE DE SAINT-GRÉGOIRE

Rue Châteaubriand, 35760 Saint-Grégoire
Prise de rendez-vous : 02 99 30 05 57

MAIRIE DE SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

1, rue François Mitterrand, 35136 Saint-
Jacques-de-la-Lande
Prise de rendez-vous : 02 99 29 75 30

MAIRIE DE THORIGNÉ-FOUILLARD

Esplanade des Droits de l'Homme, 35325
Thorigné-Fouillard
Prise de rendez-vous : 02 99 05 54 54

MAIRIE DE VEZIN-LE-COQUET

8, rue de Rennes, 35132 Vezin-le-Coquet
Prise de rendez-vous : 02 99 64 52 78

Cité et médiation

L'association Cité et Médiation accompagne les citoyens dans leurs conflits de voisinage par la médiation conventionnelle. Elle propose, dans un cadre neutre, une rencontre en présence des médiateurs pour échanger sur ce qui pose problème. Ce processus aide au rétablissement du dialogue, à l'apaisement des relations et à l'élaboration de solutions satisfaisantes pour l'ensemble des parties.

Les médiateurs tiennent des permanences dans différents équipements de quartiers de Rennes et de sa métropole. Les entretiens ont pour objectif d'accueillir, d'écouter, d'orienter les citoyens qui rencontrent des problèmes de voisinage et d'évaluer la faisabilité de la médiation. Plus de renseignements sur cite-et-mediation.org

Pour un rendez-vous hors permanence, contacter l'association.

Gratuit | Sans rendez-vous

CENTRE SOCIAL L'ESCALE BRUZ

13, place du Vert Buisson, 35170 Bruz
02 99 77 68 86
Un mardi sur deux : 18h - 20h

Association Alexis Danan de Bretagne

L'association Alexis Danan accompagne les victimes tout au long de leur parcours judiciaire et leur apporte un soutien dans les démarches administratives et juridiques. Elle sensibilise le public et les institutions à la protection de l'enfance.

La permanence de l'Association Alexis Danan est dédiée à la protection des enfants victimes de violences. Notre service juridique accompagne les victimes et leurs familles. Il offre un soutien personnalisé, allant de l'information juridique à l'assistance dans les démarches administratives et judiciaires.

Gratuit | Sur rendez-vous

ASSOCIATION ALEXIS DANAN DE BRETAGNECHANTEPIE

33, rue de la Frébardière, 31135 Chantepie
Prise de rendez-vous :
contact@alexisdanan.org

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Ille-et-Vilaine (DDETS)

RENSEIGNEMENTS EN DROIT DU TRAVAIL PRIVÉ

Numéro unique pour toutes les questions liées au droit du travail privé (les salariés dont l'employeur est de droit public doivent s'adresser pour tout renseignement à leur employeur, aux organisations syndicales). Ce service dispense de l'information sur la réglementation du travail. Il n'intervient pas pour régler des litiges qui sont de la compétence des Conseils des Prud'hommes.

DDETS

3bis, avenue de Belle Fontaine, immeuble Le Newton, 35510 Cesson-Sévigné
Prise de rendez-vous : 08 06 00 01 26

Intervenante Sociale en Gendarmerie (ISG)

L'ISG est au cœur d'un dispositif centré sur la personne, mettant en lien la gendarmerie nationale et les services sociaux compétents. Le dispositif vise à apporter avec souplesse aux citoyens, comme aux professionnels concernés, des éléments permettant de faire évoluer favorablement la situation d'une personne.

L'intervenante sociale en gendarmerie en Ille-et-Vilaine intervient pour les personnes victimes, les personnes mises en cause, les proches ou les témoins.

[Gratuit | Sur rendez-vous](#)

GENDARMERIE DE BRUZ

8, avenue du Général de Gaulle, 35170 Bruz
Prise de rendez-vous : 06 49 44 82 80 ou
m.gendre@asfad.fr

GENDARMERIE DE MORDELLES

91, avenue du Maréchal Leclerc, 35310 Mordelles
Prise de rendez-vous : 06 49 44 82 80 ou
m.gendre@asfad.fr

GENDARMERIE DE PACÉ

21bis, avenue Charles Le Goffic, 35740 Pacé
Prise de rendez-vous : 06 49 44 82 80 ou
m.gendre@asfad.fr

GENDARMERIE DE VERN-SUR-SEICHE

1, allée Salvador Dali, 35770 Vern-sur-Seiche
Prise de rendez-vous : 06 49 44 82 80 ou
m.gendre@asfad.fr

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles d'Ille-et-Vilaine (CIDFF 35)

Le CIDFF assure un accueil des femmes et des familles pour informer, accompagner et orienter les personnes.

Plusieurs permanences de juristes sont proposées pour informer sur le droit de la famille (unions, séparations, autorité parentale, résidence des enfants, pensions alimentaires, conséquences patrimoniales de la séparation, successions), droit du travail (licenciement, démission, rupture de contrat, rupture conventionnelle, congé parental, harcèlement au travail), violences faites aux femmes qu'elles soient conjugales, intrafamiliales, sexistes ou sexuelles.

Gratuit | [Sur rendez-vous](#)

CENTRE SOCIAL L'ESCALE BRUZ

13, place du Vert Buisson, 35170 Bruz
Prise de rendez-vous : 02 99 30 80 89

MAIRIE DE CESSON-SÉVIGNÉ

1, esplanade de l'Hôtel de Ville,
35510 Cesson-Sévigné
Prise de rendez-vous : 02 99 30 80 89

MAIRIE DE CHARTRES-DE BRETAGNE

Esplanade des Droits de l'Homme, rue Saint-Anthème, 35131 Chartres-de-Bretagne
Prise de rendez-vous : 02 99 30 80 89

MAIRIE DE PACÉ

11, avenue de Brizeux, 35740 Pacé
Prise de rendez-vous : 02 99 30 80 89

Professionnels de santé des centres médico-psychologiques

Ces établissements de santé sont des lieux de consultations publiques et gratuites qui permettent de faciliter le premier pas vers un accompagnement en santé mentale parfois difficile à réaliser.

CMP MORDELLES

25, rue du Dr Dordain, 35310 Mordelles
02 22 51 40 66

CMP SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

Allée de la Morinais,
35136 Saint-Jacques-de-la-Lande
02 23 40 09 30



Aide aux Victimes

Être victime c'est subir ou avoir subi des faits prévus et punis par la loi (une contravention, un délit ou un crime).

Toute personne peut être victime d'une atteinte à ses biens (vol, cambriolage, escroquerie, abus de confiance...) ou à sa personne (violence physique et/ou verbale, viol, agression sexuelle, harcèlement moral, discrimination...)

Lorsque cela arrive, il est important de s'adresser à des professionnels spécialisés pour trouver une écoute, un soutien, les informations et l'accompagnement nécessaire aux démarches à effectuer.

La plainte

Lorsque vous estimez être victime d'une atteinte à vos biens (vol, cambriolage, escroquerie, abus de confiance...) ou à votre personne (violence physique et/ou verbale, viol, agression sexuelle, harcèlement moral, discrimination...) vous pouvez déposer plainte – gratuitement – afin d'informer la Justice des faits commis à votre encontre.

Pourquoi porter plainte ?

La poursuite de la plainte peut entraîner la sanction pénale de l'auteur et vous permettre d'obtenir réparation de votre préjudice.

Comment porter plainte ?

Il est possible de porter plainte contre une personne physique identifiée, une personne morale (une entreprise, une association, etc.) ou contre X si l'auteur des faits est inconnu. Le dépôt de plainte peut se faire auprès des services de police ou de gendarmerie de votre choix mais pour des facilités de prise en charge et de traitement, il est recommandé de s'adresser au service le plus proche de votre domicile ou du lieu de commission de l'infraction.

Porter plainte n'est pas une obligation mais un droit qui ne peut pas vous être refusé mais se limite aux infractions pénales prévues et punies par la loi.

Vous devez bien relire votre plainte avant de la signer, ne pas hésiter à demander des modifications et demander la copie de celle-ci, qui doit vous être remise systématiquement. Vous pouvez déposer le document à une personne de confiance si vous ne pouvez pas la conserver à votre domicile. Il est également possible de déposer plainte

en écrivant directement au procureur de la République territorialement compétent (celui du lieu de l'infraction ou du domicile de l'auteur de l'infraction s'il est connu). Il faut bien sûr détailler les circonstances de l'infraction, mentionner vos coordonnées complètes et joindre tous les documents utiles pour attester des faits. Il est préférable d'envoyer ce courrier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception afin de conserver une preuve de son envoi et être informé de sa date d'arrivée.

LA PRÉ-PLAINT EN LIGNE

Elle ne peut être utilisée que dans les cas où l'auteur des faits n'est pas identifié et uniquement en ce qui concerne les atteintes aux biens (cambriolage, vol de véhicule, dégradation de biens, escroquerie) et les infractions de discrimination et provocation (refus d'accès à des lieux de loisirs, d'attribution d'un logement, d'embauche, incitation à la haine...). La démarche se fait sur le site www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr, en indiquant le lieu où aller signer sa déclaration et remplir le document.

Quelle différence avec la main courante ?

Contrairement à la plainte, la main courante n'entraîne pas de procédure, elle permet surtout de consigner officiellement des faits en vue d'une procédure judiciaire ultérieure, même si d'autres preuves seront alors nécessaires. Vous pouvez donc déposer une main courante auprès des services de police ou gendarmerie si vous souhaitez simplement dénoncer les faits dont vous avez été victime ou témoin. Par contre, si les policiers ou les gendarmes estiment que les faits constituent une infraction, ils doivent en avvertir le Procureur de la République qui pourra alors déclencher des poursuites.

Quels sont les délais pour porter plainte ?

Il existe des délais au-delà desquels la plainte ne peut plus aboutir, ce sont les délais de prescription. Ils sont de :

- 1 an pour une contravention
- 6 ans pour un délit
- 20 ans pour un crime

Ces délais commencent à courir en principe à partir du jour où l'infraction a été commise. Ils peuvent être réduits ou allongés pour certaines infractions (par exemple, une victime mineure d'un viol peut porter plainte jusqu'à ses 48 ans, soit 30 ans après sa majorité).

Que se passe-t-il après un dépôt de plainte ?

Les services de police ou de gendarmerie transmettent la plainte au Procureur de la République pour qu'il décide de la suite à donner : enquête, classement sans suite, mesures alternatives aux poursuites, Vous pouvez vous rapprocher des services de police ou gendarmerie ainsi que du Bureau d'Aide aux Victimes pour connaître l'avancée de la procédure suite à votre dépôt de plainte.

Que faire en cas de blessures ?

Si vous êtes blessé, les services de police ou de gendarmerie vous orienteront vers un médecin de l'Institut médico-légal qui établira un certificat médical mentionnant votre ITT (Incapacité Totale de Travail). Il s'agit de la période au cours de laquelle vous n'êtes pas totalement en mesure de vous livrer aux actes usuels de la vie courante, pour des raisons physique ou psychologique, que ce soit dans l'exercice d'une activité professionnelle ou en dehors de celle-ci. Elle peut être déterminée pour n'importe quel individu,

peu importe que celui-ci travaille ou non et sa durée est sans rapport avec celle de l'arrêt de travail lorsqu'il y en a un.

Cette mention est très importante pour des démarches d'indemnisation au cours de la procédure judiciaire, c'est-à-dire si vous souhaitez demander une somme d'argent par la suite en réparation du préjudice subi.

Lorsque vous avez subi des faits portant atteinte à vos biens ou à votre personne, il est important de vous adresser à des professionnels spécialisés pour trouver une écoute, un soutien, les informations et l'accompagnement nécessaires aux démarches à effectuer.

Coordonnées utiles

SERVICE DE POLICE

- 51** **HÔTEL DE POLICE**
22, boulevard de la Tour d'Auvergne
02 99 65 00 22
- 55** **BUREAU DE POLICE DU CENTRE**
16, rue de Penhoët
02 57 87 10 40
- 56** **BUREAU DE POLICE DE MAUREPAS**
5, rue des Longs Prés
02 57 87 10 20
- 57** **BUREAU DE POLICE DE VILLEJEAN**
54bis, cours Président J.F. Kennedy
02 57 87 10 30
- 58** **BUREAU DE POLICE DU BLOSNE**
14, boulevard Louis Volclair
02 57 87 10 10

Les bureaux de secteur sont fermés durant les week-ends.

Délégation départementale d'aide aux victimes d'Ille-et-Vilaine

La délégation départementale d'aide aux victimes comprend deux policiers, une psychologue et une intervenante sociale. Elle a pour mission de concourir à l'amélioration de la prise en compte et de l'orientation des victimes au sein du commissariat.

Elle est le point d'entrée pour toute question relative à l'accompagnement des victimes, notamment de violences conjugales, sexuelles et sexistes. Elle collabore à ce titre étroitement avec les partenaires et associations en lien avec les victimes.

51 HÔTEL DE POLICE
22, boulevard de la Tour d'Auvergne
Renseignements : 02 99 79 86 16 ou
victime-rennes@interieur.gouv.fr

Psychologue en commissariat

La psychologue au commissariat accueille et accompagne les usagers qui s'y présentent, avant ou après un dépôt de plainte, dans le cadre d'un dépôt de main courante, ou toute autre intervention de police. Elle propose un espace d'écoute permettant de libérer la parole et de verbaliser les émotions.

51 HÔTEL DE POLICE
22, boulevard de la Tour d'Auvergne
Prise de rendez-vous :
02 99 79 86 49 ou 06 22 63 83 85 ou
psychologue-rennes@interieur.gouv.fr

Intervenante sociale en commissariat (ISC)

Située au sein de l'Hôtel de Police de Rennes, l'intervenante sociale en commissariat soutient, informe, oriente les personnes en situation de vulnérabilité (qu'elles soient victimes, mises en cause, proches ou témoins). Elle peut les recevoir avant, après une intervention des forces de l'ordre ou en dehors de toute procédure judiciaire.

51 HÔTEL DE POLICE
22, boulevard de la Tour d'Auvergne
Coordonnées : 06 18 83 10 07

Intervenante Sociale en Gendarmerie (ISG)

L'ISG est au cœur d'un dispositif centré sur la personne, mettant en lien la gendarmerie nationale et les services sociaux compétents. Le dispositif vise à apporter avec souplesse aux citoyens, comme aux professionnels concernés, des éléments permettant de faire évoluer favorablement la situation d'une personne.

Aide aux victimes

L'intervenante sociale en gendarmerie en Ille-et-Vilaine intervient pour les personnes victimes, les personnes mises en cause, les proches ou les témoins.

Gratuit | Sur rendez-vous

GENDARMERIE DE BRUZ

8, avenue du Général de Gaulle, 35170 Bruz
Prise de rendez-vous : 06 49 44 82 80 ou
m.gendre@asfad.fr

GENDARMERIE DE MORDELLES

91, avenue du Maréchal Leclerc, 35310 Mordelles
Prise de rendez-vous : 06 49 44 82 80 ou
m.gendre@asfad.fr

GENDARMERIE DE PACÉ

21bis, avenue Charles Le Goffic, 35740 Pacé
Prise de rendez-vous : 06 49 44 82 80 ou
m.gendre@asfad.fr

GENDARMERIE DE VERN-SUR-SEICHE

1, allée Salvador Dali, 35770 Vern-sur-Seiche
Prise de rendez-vous : 06 49 44 82 80 ou
m.gendre@asfad.fr

Brigade numérique de la Gendarmerie nationale

La brigade numérique de la gendarmerie est un service national, accessible sur tout le territoire français, dont le but est, grâce au chat en ligne, de répondre à toute situation nécessitant une implication des forces de l'ordre : accompagner une personne, répondre à des questions de professionnels, réorienter vers les services sociaux

ou prendre en compte une situation relevant du domaine pénal. En fonction du domaine dans lequel s'inscrivent les faits, un gendarme officier de police judiciaire spécifiquement formé vous répondra.

La brigade numérique traite particulièrement les demandes de témoins ou victimes provenant du portail national de signalement en ligne des violences sexuelles et sexistes arretonslesviolences.gouv.fr. Ce tchat permet de libérer la parole de la victime pour mettre en œuvre toute la procédure pénale et envisager son accompagnement dans les démarches (justice, psychologues, intervenants sociaux, associations d'aide aux victimes).

**Gratuit | 24 h / 24
7 j / 7 | Uniquement par chat**

PERMANENCES INTERNET

- **Tchat généraliste**
<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/contact/discuter-avec-un-gendarme>
- **Arretonslesviolences.gouv.fr**
Plate-forme numérique à destination des témoins et victimes de violences conjugales, violences sexuelles et sexistes, et violences intrafamiliales afin de porter les faits à la connaissance des forces de l'ordre.
- **Tchat violences conjugales, sexuelles et sexistes**
<https://www.service-public.fr/cmi>
- **Tchat cyberharcèlement**
<https://www.service-public.fr/cmi2>
- **Tchat discriminations**
<https://www.service-public.fr/cmi3>

Écrire au Procureur de la République

M. le Procureur de la République
Cité judiciaire
7 rue Pierre Abélard, CS 73127
35031 RENNES CEDEX

Bureau d'Aide aux Victimes - Cité judiciaire

Les juristes de l'association France Victimes 35 – SOS Victimes accueillent de façon confidentielle et gratuite afin d'informer les victimes tout au long de la procédure judiciaire. Le Bureau d'Aide aux Victimes situé à la Cité Judiciaire est compétent pour renseigner et accompagner les victimes, notamment lors des audiences.

Gratuit | Sans rendez-vous

1 CITÉ JUDICIAIRE
7, rue Pierre Abélard
Rez-de-chaussée
Lundi au vendredi : 13h45 - 16h30
Renseignements : 02 99 35 06 07

Avocats

Le groupe de défense des victimes du Barreau de Rennes assure des prestations de conseil, d'assistance et de défense des victimes d'infractions pénales et/ou d'accidents (accidents de la circulation, accidents du travail,

accidents avec tiers responsable...). Les avocats, spécialisés dans ce domaine, interviennent à tous les stades de la procédure (de la commission de l'infraction jusqu'à l'indemnisation des victimes) et devant toutes les juridictions.

Gratuit | Sur ou sans rendez-vous

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

06 27 47 81 47 ou 06 27 47 81 37
Tous les jours : 10h - 20h
Renseignements : 02 99 31 16 62

1 CITÉ JUDICIAIRE (1^{ER} ÉTAGE)
7, rue Pierre Abélard
02 99 31 16 62

61 CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE DE RENNES
2, rue Henri Le Guilloux
Service de médecine légale et
pénitentiaire
Prise de rendez-vous : 02 99 28 24 28
Mardi et vendredi : 14h - 17h

A l'attention des victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales

Des avocats spécialisés accueillent des victimes de violences conjugales et/ ou intrafamiliales afin d'initier éventuellement une procédure d'ordonnance de protection devant le Juge aux affaires familiales.

La liste des cabinets assurant ces permanences est à disposition auprès du CIDFF 35, de France Victimes - SOS Victimes 35, des CDAS de Rennes, et de l'Asfad.

PERMANENCES AU SEIN DES CABINETS D'AVOCATS

Prise de rendez-vous : contact téléphonique de chaque cabinet

France victimes - SOS Victimes 35

Les juristes accueillent, informent et orientent les victimes d'infractions pénales sur leurs droits durant toute la procédure judiciaire de la commission de l'infraction au versement des dommages-intérêts. Ces consultations sont gratuites, confidentielles et accueillent tout public et vont de la simple information à un plus long suivi.

La psychologue propose quelques entretiens afin de soutenir la personne dans ses démarches et de verbaliser les émotions ressenties au moment puis après la commission de l'infraction.

Gratuit | Sur rendez-vous |
Durée : 45 minutes

49 FRANCE VICTIMES - SOS VICTIMES 35
9, boulevard de Sébastopol
Prise de rendez-vous ou
renseignements : 02 99 35 06 07 ou
sos-victimes-35@wanadoo.fr

Maison des Femmes Gisèle Halimi

La Maison des Femmes Gisèle Halimi est un lieu d'accueil, d'écoute et de soins pour toutes les femmes ayant vécu des violences, avec ou sans enfants, et les femmes en demande de soins en santé sexuelle.

Elle réunit des professionnel.le.s

du social, de la santé et du droit (Asfad, SOS Victimes, CIDFF 35, Ordre des Avocats) qui ensemble forment un guichet unique pour accompagner les femmes à travers un parcours facilité, soutenant et sans rupture.

Elles et ils travaillent en réseau avec de nombreux intervenant.e.s du territoire : associations, médecine de ville, services hospitaliers, services du Conseil départemental, établissements scolaires et universitaires, services de police, de gendarmerie et justice.

Gratuit | Sans ou sur rendez-vous

28 MAISON DES FEMMES
GISÈLE HALIMI
16, boulevard de Bulgarie,
Parvis de l'Hôpital Sud
Prise de rendez-vous ou
renseignements : 02 23 06 73 60 ou
secretariat.maisondesfemmes@churennes.fr
Lundi au vendredi : 9h - 17h

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles d'Ille-et-Vilaine (CIDFF 35)

Le CIDFF assure un accueil des femmes et des familles pour informer, accompagner et orienter les personnes. Les professionnels sont particulièrement formés à l'accueil des femmes victimes de violences.

Gratuit | Sur rendez-vous

PERMANENCE JURIDIQUE PAR TÉLÉPHONE

02 99 30 80 89

5 CIDFF 35

21, rue de la Quintaine

Prise de rendez-vous : 02 99 30 80 89

9 CENTRE SOCIAL DE CLEUNAY

49, rue Jules Lallemand

Prise de rendez-vous : 02 99 30 80 89

CENTRE SOCIAL L'ESCALE BRUZ

13, place du Vert Buisson, 35170 Bruz

Prise de rendez-vous : 02 99 30 80 89

MAIRIE DE CESSON-SÉVIGNÉ

1, esplanade de l'Hôtel de Ville,

35510 Cesson-Sévigné

Prise de rendez-vous : 02 99 30 80 89

MAIRIE DE CHARTRES-DE BRETAGNE

Esplanade des Droits de l'Homme,

rue Saint-Anthème,

35131 Chartres-de-Bretagne

Prise de rendez-vous : 02 99 30 80 89

MAIRIE DE PACÉ

11, avenue de Brizeux, 35740 Pacé

Prise de rendez-vous : 02 99 30 80 89

Mouvement Français pour le Planning Familial 35 (MFPF)

Au sein du Planning Familial, toute personne peut être accueillie pour évoquer des situations de violences sexuelles et/ou sexistes qu'elle vit ou a vécues. L'écoute et l'accompagnement proposés peuvent se faire en dehors de toute procédure judiciaire ou dépôt de plainte. L'équipe du Planning Familial comprend des professionnelles médicales, conseillères conjugales et familiales et une psychologue. Deux groupes de parole pour les femmes victimes de violences sont également organisés.

Gratuit ou tiers payant selon les situations | Sur ou sans rendez-vous

50 PLANNING FAMILIAL 35

35, boulevard de la Tour d'Auvergne

Renseignements : 02 99 31 54 22

Accueil par les conseillères conjugales et familiales : **sur rendez-vous** le lundi

et mercredi matin et **sans rendez-vous**

le lundi et mercredi de 14h à 17h30 et

le vendredi de 14h à 16h30

Consultations médicales ou suivi

psychologique : **sur rendez-vous**

ASFAD

L'Asfad assure une permanence téléphonique ainsi qu'un accueil de jour à l'attention des femmes confrontées aux violences conjugales et/ou intrafamiliales.

Des travailleurs sociaux proposent aide et accompagnement. L'Asfad met à disposition une procédure d'accompagnement en logement temporaire d'urgence (5 logements) dans l'attente d'un relogement de droit commun. Un soutien psychologique est aussi proposé.

L'accueil se fait sans rendez-vous et les enfants peuvent être présents.

Plus d'informations sur le site : <https://www.asfad.fr/violences-faites-aux-femmes-conjugales-et-intrafamiliales/>

Gratuit | Sur ou sans rendez-vous

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

02 99 54 44 88

24 heures/24, 7 jours/ 7

28 MAISON DES FEMMES
GISÈLE HALIMI –
ACCUEIL DE JOUR ASFAD
16, boulevard de Bulgarie,
Parvis de l'Hôpital Sud
Renseignements : 02 23 06 73 60

Enfance et Partage

Enfance et Partage est une association qui lutte contre toutes les formes de violences faites aux enfants, qu'elles soient physiques, psychologiques, sexuelles. L'association délivre écoute, conseils et accompagnement juridique aux victimes et à leur famille et les oriente vers des professionnels juridiques et/ou psychologiques. Une aide au financement de suivi psychologique est proposée si la démarche s'inscrit dans un parcours judiciaire.

Gratuit | Sur rendez-vous

4 UDAF 35
1, rue du Houx
Prise de rendez-vous :
02 30 03 95 90 ou
ille-et-vilaine@enfance-et-partage.org
Semaine paire : jeudi : 14h - 17h
Semaine impaire : mercredi : 14h - 17h

UDAF 35

Les victimes ou auteurs de harcèlement en milieu scolaire et leurs proches peuvent être reçus par une psychologue afin de recevoir une écoute et un accompagnement.

Participation financière libre |
Sur rendez-vous

4 UDAF 35 – SERVICE QUESTION
DE PARENTS
1, rue du Houx
Prise de rendez-vous ou
renseignements : 02 30 03 95 60 ou
stopharcelement@udaf35.fr

Association Alexis Danan de Bretagne

L'association Alexis Danan accompagne les victimes tout au long de leur parcours judiciaire et leur apporte un soutien dans les démarches administratives et juridiques. Elle sensibilise le public et les institutions à la protection de l'enfance.

La permanence de l'Association Alexis Danan est dédiée à la protection des enfants victimes de violences. Notre service juridique accompagne les victimes et leurs familles. Il offre un soutien personnalisé, allant de l'information juridique à l'assistance dans les démarches administratives et judiciaires..

Gratuit | Sur rendez-vous

ASSOCIATION ALEXIS DANAN DE BRETAGNE CHANTEPIE

33, rue de la Frébardière, 31135 Chantepie

Prise de rendez-vous :

contact@alexisdanan.org

Amicale du Nid

L'équipe Rennaise de l'Amicale du Nid, constituée de travailleurs sociaux, accompagne les personnes en situation de prostitution, l'ayant été ou étant en risque, dans leurs demandes et leurs besoins. Elle propose des permanences téléphoniques ou physiques quotidiennes sur rendez-vous dans un local sur Rennes. L'équipe met à disposition du matériel de réduction des risques (préservatifs, lubrifiant,

tests de grossesse, etc.). Un ou une professionnel.le est présent.e pour vous accueillir, vous écouter et vous accompagner, quelle que soit votre situation et en toute confidentialité.

Gratuit | Sur ou sans rendez-vous

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

06 13 30 93 19

Lundi au vendredi : 9h - 17h

Renseignements : bretagne@adn-asso.org

21 AMICALE DU NID - PERMANENCE PHYSIQUE

35, avenue Aristide Briand

Prise de rendez-vous ou

renseignements : 06 13 30 93 19 ou

bretagne@adn-asso.org

Association ARASS - ADOSEXO

ADOSEXO est un dispositif visant à accompagner les mineur.e.s engagé.e.s dans un parcours prostitutionnel ou en risque de l'être. Le but étant de proposer un accompagnement singulier à chaque situation par le biais d'une approche expérientielle, motivationnelle et familiale (lorsque cela est possible). Avant tout un espace d'écoute et d'échange, ADOSEXO s'adresse aux mineur.e.s mais également à leur entourage et aux professionnel.le.s « Jeunesse » qui les accompagnent.

Gratuit | Sans rendez-vous

20 4 BIS - INFORMATION JEUNESSE

4bis, cours des Alliés - Café à projet

Renseignements : 06 95 85 23 57 ou

adosexo.bretagne@arass.fr

Dernier mardi du mois : 14h - 17h

Association Défense de la Famille et de l'Individu (ADFI)

L'ADFI est une équipe composée de bénévoles, qui a pour objectif de garder un lien avec les proches des victimes de dérives sectaires, en recevant les personnes concernées pour recueillir leurs témoignages, les conseiller et mettre en place un système de prévention concernant les dérives sectaires.

Gratuit | Sans rendez-vous

53 ADFI
7, place de Torigné
Renseignements : 02 99 51 10 06 ou adf35@orange.fr
Mercredi : 14h - 17h

ISKIS, centre LGBTI+ de Rennes

ISKIS est un centre LGBTI+, soit une association d'accueil et d'accompagnement des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes par leurs pairs. Elle participe à la lutte contre les discriminations par diverses actions dont des permanences ouvertes à toutes et tous, des espaces de discussion et d'informations. Elle intervient dans les champs de la famille, de la santé, du travail et propose une aide dans

les démarches administratives, notamment l'accès à un titre de séjour ou à l'obtention du droit d'asile.

Gratuit | Sans rendez-vous |
Durée : 40 minutes

54 ISKIS
6, rue Saint-Martin
Mercredi : 19h - 22h
Renseignements :
contact@iskis.org et www.iskis.org

Les Pétolettes

Permanences ouvertes aux travailleur.euses du sexe ainsi qu'à toute personne ayant besoin d'un accompagnement en droit et/ou en santé. Les permanences d'accueil sont l'opportunité de rencontrer l'équipe de l'association, de faire connaissance ainsi que d'identifier les potentiels besoins en termes d'accompagnement à l'accès aux soins et aux droits.

Gratuit | Sans rendez-vous

73 LE BOCAL FEMINISTE
2, allée de Finlande
Mardi : 10h - 13h
Renseignements : 06 31 60 99 25 ou info@petrolettes.org

54 ISKIS
6, rue Saint Martin
Vendredi : 10h - 13h
Renseignements : 06 31 60 99 25 ou info@petrolettes.org

Professionnels de santé des centres médico- psychologiques

Ces établissements de santé sont des lieux de consultations publiques et gratuites qui permettent de faciliter le premier pas vers un accompagnement en santé mentale parfois difficile à réaliser.

59 **CMP LA SAUVAIE**
8, rue de la Sauvaie
02 99 51 56 73

60 **CMP SAINT EXUPÉRY**
5, square Saint Exupéry
02 99 63 54 55

CMP MORDELLES
25, rue du Dr Dordain, 35310 Mordelles
02 22 51 40 66

CMP SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE
Allée de la Morinais, 35136 Saint-Jacques-
de-la-Lande
02 23 40 09 30

Centre hospitalier universitaire de Rennes

61 **CHU DE RENNES**
2, rue Henri Le Guilloux
Service des Urgences
02 99 28 43 21

Votre médecin généraliste

Arrêtons les violences

<https://arreteonslesviolences.gouv.fr/>

**Permanences
aide aux victimes**



1. Cité judiciaire.....	60	53. ADFI.....	65
4. UDAF 35.....	63	54. ISKIS.....	65
5. CIDFF 35.....	62	55. Bureau de police du Centre.....	57
9. Centre social de Cleunay.....	62	56. Bureau de police de Maurepas.....	57
20. 4 BIS - Information Jeunesse.....	64	57. Bureau de police de Villejean.....	57
21. Amicale du nid.....	64	58. Bureau de police du Blossne.....	57
28. Maison des Femmes Gisèle-Halimi.....	61, 63	59. CMP La Sauvaie.....	66
49. France victimes 35 - SOS victimes.....	61	60. CMP Saint Exupéry.....	66
50. Planning familial 35.....	62	61. CHU de Rennes.....	66
51. Hôtel de Police.....	57, 58	73. Le bocal féministe.....	65

Aide aux victimes

Numéros de téléphone d'alerte et d'aide

Les numéros d'urgence sont des services gratuits, disponibles 24h/24 et 7j/7, permettant aux victimes d'être secourues et aux témoins de signaler une agression efficacement et rapidement.

Pour que la demande soit traitée de la façon la plus efficace possible, il est nécessaire de fournir à votre correspondant les informations les plus précises possibles :

- Qui je suis : victime, témoin ?
- Où je suis : adresse précise de l'endroit où les services doivent intervenir ?
- Pourquoi j'appelle : motifs précis de l'appel ?

SAMU

15

Police Secours

17

Pompiers

18

Numéro d'urgence européen

112

Les sourds, malentendants et personnes ayant des difficultés ou ne pouvant pas parler, victime ou témoin, peuvent envoyer un sms au

114

Usagers de la SNCF, victime ou témoin pour une demande de secours depuis un train en marche

31 17

Autres numéros et sites internet utiles

Conseil Départemental de l'Accès au Droit d'Ille-et-Vilaine (CDAD 35)

<https://www.cdad-ca-rennes.fr/>

Enfance maltraitée

119

CFPE Enfants disparus

116 000

Écoute maltraitance personnes âgées handicapées

02 99 02 21 22

Plate-forme départementale violences conjugales

02 99 54 44 88

Violences femmes information

39 19

Viol femmes information

0800 05 95 95

Numéro européen d'aide aux victimes

11 60 06

victimes@france-victimes.fr

Hébergement d'urgence

115

Arrêtons les violences

arretonslesviolences.gouv.fr

Index des permanences

Amicale du Nid.....	p. 64	France assos Santé Bretagne.....	p. 47
Asfad.....	p. 19, 22, 27, 63	France victimes 35 - SOS Victimes.....	p. 61
Association Aide Juridique d'Urgence (AJU)....	p. 6	Info Sociale en ligne (ISL).....	p. 6
Association Alexis Danan de Bretagne....	p. 51, 64	ISKIS, centre LGBTI+ de Rennes.....	p. 65
Association Défense de la Famille et de l'Individu (ADFI).....	p. 14, 65	La Cimade.....	p. 19
Association départementale pour l'information sur le logement (ADIL).....	p. 34	La médiation familiale.....	p. 13, 40
Associations de défense des consommateurs.....	p. 32	Les Restos du Cœur.....	p. 45
Avocats.....	p. 4, 60	Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE) - Commission Règlement des Litiges de Consommation d'Ille-et-Vilaine (CRLC 35).....	p. 32
Avocats - Groupe Défense Logement.....	p. 35	Maison des usagers du Centre Hospitalier Guillaume Régnier (CHGR) - permanences avocats.....	p. 45
Avocats spécialisés.....	p. 18	Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP).....	p. 18, 28
Avocats spécialisés pour mineurs.....	p. 26	Mouvement Français pour le Planning Familial 35 (MFPF).....	p. 62
Brigade numérique de la Gendarmerie nationale.....	p. 59	Notaires.....	p. 5, 10
Bureau d'Aide aux Victimes - Cité judiciaire.	p. 60	Point Information Médiation Multi-Services (PIMMS).....	p. 34
Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles d'Ille-et-Vilaine (CIDFF 35).....	p. 5, 10, 53, 62	Psychologue en commissariat.....	p. 58
Centre hospitalier universitaire de Rennes.	p. 66	Restaurant social Leperdit.....	p. 45
Cité et médiation.....	p. 39, 51	Service Accueil Unique du Justiciable (SAUJ).....	p. 4
Conciliateurs de justice.....	p. 38, 50	UDAF 35.....	p. 28, 34, 63
Crésus Bretagne.....	p. 35	UFC - Que Choisir de Rennes et sa région.....	p. 33
D-Code - Point d'accès au droit des jeunes....	p. 26	Union Départementale des Associations Familiales d'Ille-et-Vilaine (UDAF 35).....	p. 34
Défenseur des droits.....	p. 20, 27, 38		
Dispositif de soutien au tuteurs familiaux 35.....	p. 14, 47		
Écrire au procureur de la République.....	p. 60		
Enfance et Partage.....	p. 63		
Foyer Saint-Benoit-Labre.....	p. 46		

Notes



A series of horizontal dotted lines providing a template for writing notes.

Notes



A series of horizontal dotted lines spaced evenly down the page, providing a template for writing notes.

